

- **Délégation régionale**  
7, place du Champ au Roy 22 200 GUINGAMP  
Tél./fax 02 96 21 38 77  
erb@eau-et-rivieres.asso.fr
- **Centre Régional d'Initiation à la Rivière**  
Castel Mond 22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE  
Tél. 02 96 43 08 39  
Fax 02 96 43 07 29  
crir@eau-et-rivieres.asso.fr
- **Côtes d'Armor**  
7, place du Champ au Roy 22 200 GUINGAMP  
Tél./fax 02 96 21 14 70  
delegation-22@eau-et-rivieres.asso.fr
- **Finistère nord**  
Espace associatif  
6, rue Penn ar Creac'h 29 200 BREST  
Tél. 02 98 01 05 45  
delegation-29nord@eau-et-rivieres.asso.fr
- **Finistère sud**  
13, rue Louis de Montcalm 29 000 QUIMPER  
Tél. 02 98 95 96 33  
delegation-29sud@eau-et-rivieres.asso.fr
- **Marches de Bretagne (35 et 44)**  
Maison de la Consommation et de l'Environnement  
48, boulevard Magenta 35 000 RENNES  
Tél. 02 99 30 49 94  
Fax 02 99 35 10 67  
delegation-35@eau-et-rivieres.asso.fr
- **Morbihan**  
École de Lanveur  
Rue Roland Garros 56 100 LORIENT  
Tél. 02 97 87 92 45  
delegation-56@eau-et-rivieres.asso.fr



Dour ha Stêrioù Breizh  
**Eau & Rivières**  
de Bretagne

[www.eau-et-rivieres.asso.fr](http://www.eau-et-rivieres.asso.fr)

7, place du Champ au Roy – 22 200 Guingamp – Tél./Fax : 02 96 21 38 77  
E-mail : secretariat@eau-et-rivieres.asso.fr

Avec le concours de :

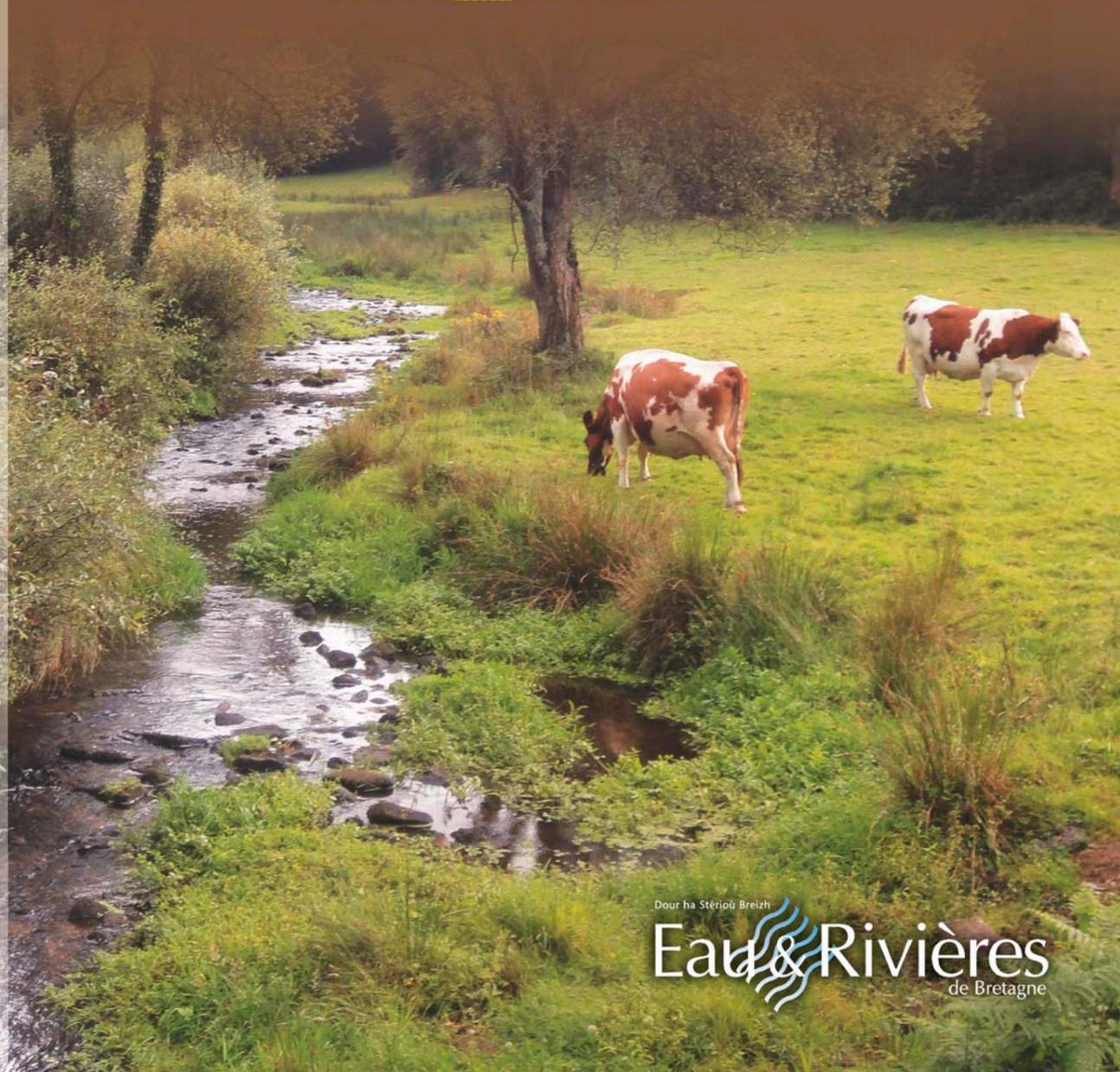


Bretel 02 96 44 42 22 Imprimé sur papier recyclé - encres végétales

Colloque régional

5 avril 2013 - Rostrenen

# Quelles agricultures pour l'eau en Bretagne ?



Dour ha Stêrioù Breizh  
**Eau & Rivières**  
de Bretagne

Il est également important de sécuriser et d'améliorer la conditionnalité des aides, principe qui devrait être plus structurant en tant qu'instrument de sanction pour faire respecter le principe pollueur-payeur par les États membres.

Toutefois, prenant prétexte de l'objectif de simplification et de réduction de la bureaucratie, la ComAgri du Parlement, réunie les 23 et 24 janvier 2013, a envoyé un mauvais signal en votant la réduction de moitié du nombre de BCAE : suppression de 4 BCAE ("couverture des sols", "gestion minimale des terres", "protection des zones humides et des sols riches en carbone" et "protection des eaux souterraines") ; le retrait des directives et règlements relatifs à l'identification animale, l'utilisation des hormones et la lutte contre l'EST (Encéphalite spongiforme transmissible). Et elle a voté sans surprise contre l'ajout de la directive

cadre sur l'eau (DCE) et la directive sur l'utilisation durable des pesticides.

Heureusement, la plénière du Parlement européen a rejeté ces mauvais amendements dans son vote du 13 mars - à l'exception de l'ajout de la DCE - tout comme la possibilité de doubles paiements pour une même pratique, induits par les équivalences aux trois mesures *via* les MAE.

Les négociations sur la réforme de la PAC à l'horizon 2020 ne sont pas terminées et l'on ne connaît pas encore l'issue des propositions de verdissement de 30 % des aides directes. Une fois l'accord obtenu entre le Conseil des ministres de l'Agriculture et le Parlement européen, suivra une phase de négociation tout aussi déterminante que la précédente, relative aux modalités de mise en œuvre de la réforme de la PAC sur le territoire national.

#### RÉFÉRENCES :

- Commissariat général au développement durable, 2012, *Diversification des cultures dans l'agriculture française, état des lieux et dispositifs d'accompagnement*
- Commissariat général au développement durable, 2012, *Les infrastructures agroécologiques : état des lieux dans les communes françaises*
- Commission européenne, 2011, *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la Politique agricole commune*
- Commission européenne, 2011, *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)*
- Commission européenne, 2011, *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique agricole commune*
- Conseil de l'Union européenne, 2013, *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la Politique agricole commune*
- Cour des comptes européenne, 2008, *La conditionnalité est-elle une politique efficace ? Rapport spécial n°8/2008*
- Groupe PAC 2013, 2011, *Guide de la Politique agricole commune*
- IEEP, 2011, *Addressing biodiversity and habitat preservation through measures applied under the Common agricultural policy*
- Inra, 2013, *Freins et leviers à la diversification des cultures*
- Parlement européen, 2013, *Proposition de mandat de négociation sur les paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la Politique agricole commune*
- Parlement européen, 2013, *Proposition de mandat de négociation relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique agricole commune*
- PBL, 2012, *Greening the CAP: An analysis of the effects of the European Commission's proposals for the Common Agricultural Policy 2014*



Dour ha Stêrioù Breizh

# Eau & Rivières de Bretagne

Eau & Rivières est une association loi 1901, créée en 1969 par des pêcheurs de saumon et des naturalistes inquiets de la disparition de ce magnifique poisson des rivières bretonnes. Elle s'appelait alors "Association pour la Protection et la Production du Saumon en Bretagne" (APPSB). Devenue par la suite "Eau & Rivières de Bretagne", l'association a élargi son action et sa réflexion à l'ensemble des problèmes de gestion et de protection de l'eau et des milieux naturels, de la source à la mer.

### Que faisons-nous ?

Eau & Rivières agit au quotidien et sur le terrain pour la sauvegarde des milieux naturels et des paysages, si riches mais si fragiles en Bretagne, pour que soit respecté le droit à une eau de qualité pour tous, de la source au robinet. Elle mène une activité d'éducation et d'information particulièrement importante, exerce un contre pouvoir, et participe activement à la vie publique pour faire reculer la pollution et progresser la protection des rivières, de l'eau, et des paysages. Les pollutions de l'eau perturbent l'économie de la région, sont dangereuses pour la santé des Bretons, et appauvrissent la diversité biologique et notre patrimoine naturel.

### L'association est agréée par l'État:

- au titre de la protection de la nature par un arrêté du ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement du 17 février 1998 ;
- au titre de la défense et de l'information des consommateurs par un arrêté du préfet des Côtes d'Armor du 16 novembre 2007 ;
- au titre de l'éducation nationale par une décision du recteur de l'Académie de Rennes du 17 décembre 2007 ;
- au titre de l'éducation populaire par un arrêté de la directrice Départementale de la Jeunesse et des Sports des Côtes d'Armor du 29 octobre 2007.

Elle est membre de la fédération nationale (France Nature Environnement) et européenne (Bureau Européen de l'Environnement) des associations de protection de la nature.

Libre de toute appartenance politique et confessionnelle, Eau & Rivières de Bretagne œuvre dans les quatre départements bretons, la Manche et la Loire Atlantique, aidée d'une équipe d'une quinzaine de permanents. L'association s'appuie également sur un réseau d'adhérents fort de plus d'un millier de personnes, et rassemble une centaine d'associations locales réparties dans le Grand Ouest.

L'efficacité et l'indépendance d'Eau & Rivières dépendent de chacun de vous. En lui apportant votre soutien, vous permettez à l'association de poursuivre son action en toute liberté.

[www.eau-et-rivieres.asso.fr](http://www.eau-et-rivieres.asso.fr)

7, place du Champ au Roy – 22 200 Guingamp – Tél./Fax: 02 96 21 38 77  
E-mail: [secretariat@eau-et-rivieres.asso.fr](mailto:secretariat@eau-et-rivieres.asso.fr)

[www.eau-et-rivieres.asso.fr](http://www.eau-et-rivieres.asso.fr)



- **Chaque semaine, l'actualité de l'eau en Bretagne**
- **Découvrez l'action d'Eau & Rivières**
- **Des fiches techniques et pédagogiques, de nombreux documents en libre téléchargement**

[educatif.eau-et-rivieres.asso.fr](http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr)



Néanmoins, au-delà de l'intérêt de principe d'un tel paiement, les trois mesures proposées au titre de ce paiement ne sont pas très ambitieuses au regard des défis écologiques et climatiques. D'après certaines simulations *ex-ante*<sup>5</sup>, leur impact environnemental serait finalement très limité. Seules les 7 % d'infrastructures agroécologiques permettraient de freiner l'érosion de la biodiversité dans les zones les plus intensives sans pour autant la stopper sur l'ensemble des autres.

De plus, ces trois mesures doublonnent avec des mesures existantes déjà obligatoires dans la conditionnalité des aides (mesures non rémunérées), au moins en France, et donnent l'impression que le "verdissement" annoncé ressemble plus à une autre manière de présenter la conditionnalité des aides existantes. Pourquoi alors octroyer un nouveau paiement pour des pratiques déjà requises dans la PAC actuelle (sauf les 7 % de surfaces d'intérêt écologique sur les terres arables et les cultures permanentes) ?

La mesure proposée pour la diversification des cultures n'obligerait pas à modifier les rotations conventionnelles dans ces systèmes (monoculture possible sur 70 % de la SAU). Au mieux elles freineraient la monoculture dans certaines régions (maïs dans le Sud-Ouest ou dans les plaines du nord-est de l'Allemagne).

La mesure intitulée "maintien des prairies permanentes" (PP) présente une avancée apparente en s'appliquant au niveau de la parcelle, mais dans les faits, elle existe déjà dans une BCAE appliquée en France dans la conditionnalité des aides. Elle risque néanmoins d'être contre-productive : la nouvelle définition des PP, qui remplace celle des pâturages permanents, accroît le risque d'exclusion des parcours et landes des surfaces primées. Par ailleurs, la nouvelle date de référence en 2014 risque d'inciter au retournement anticipé des PP, et enfin, cette mesure n'incite pas à l'adoption de systèmes d'élevage à dominante herbagère si les prairies temporaires de longue durée (PT5) restent considérées comme des PP alors qu'elles devraient être incluses dans une rotation longue.

Au total, alors que le paiement pour des pratiques bénéfiques à l'environnement et au climat devait correspondre à la fourniture de services environnementaux, certes "de base", mais présentant un intérêt pour l'ensemble des européens, il est de fait calé sur des exigences minimales qui ne corrigent qu'à la marge les situations les plus problématiques en laissant inchangé le cours de la grande majorité des

exploitations, à l'exception des surfaces d'intérêt écologique dans certaines zones. Corrélativement, les pratiques les plus favorables - gestion d'espaces à haute valeur naturelle, protection des ressources en eau - restent insuffisamment reconnues et rémunérées.

#### **4. LE VERDISSEMENT : UNE PROPOSITION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR PROTÉGER EFFICACEMENT LES RESSOURCES NATURELLES OU POUR LÉGITIMER LES AIDES DIRECTES ?**

Les propositions sur le "verdissement" du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC ont été et sont toujours à l'épreuve des discussions au Conseil et au Parlement européen. De multiples réactions négatives contre le principe d'un paiement "vert" à hauteur de 30 % des aides directes et contre l'objectif de 7 % de surfaces d'intérêt écologique, n'ont laissé aucun doute sur les tentatives d'affaiblissement du principe phare de la réforme initialement annoncé.

La réduction des taux proposés par la Commission figure parmi les premières réactions de la plupart des parties prenantes. Citons en exemple l'APCA<sup>6</sup>, qui en janvier 2013 s'oppose à plus de 20 % de verdissement. Ou encore certaines organisations agricoles (Copa-Cogeca<sup>7</sup>) ou les groupes politiques européens (PPE<sup>8</sup>), demandant la baisse du taux de surfaces d'intérêt écologique à 3 % si ce n'est leur suppression, au motif qu'il ne faille pas retirer des terres de la production, à l'heure où "l'UE doit contribuer à la sécurité alimentaire mondiale", ou bien encore pour "rester compétitive face à nos concurrents"...

La 2<sup>de</sup> réaction aux propositions de verdissement de la Commission a été et est toujours de négocier des assouplissements, des exemptions et des équivalences aux trois mesures. C'est ce qu'on appelle la flexibilité, dans le jargon communautaire. Les négociations sur ces flexibilités sont toujours en cours à l'heure où nous écrivons, et devraient se poursuivre dès lors qu'elles ont été validées par le Sommet européen du 8 février 2013 dans ses conclusions non budgétaires relatives à la PAC.

Toutefois, bien que finalement rejetées par le Parlement européen en plénière contre l'avis même de sa Commission agriculture (ComAgri), les équivalences aux trois mesures de verdissement sont toujours sur la table du Conseil des ministres de l'Agriculture. En plus de celles certifiées

en agriculture biologique, les équivalences concernent, à ce stade provisoire, les exploitations :

- situées sur un site Natura 2000
- ayant souscrit une MAE du 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC
- engagées dans des schémas nationaux ou régionaux de certification environnementale.

D'autres états traditionnellement en pointe sur l'agro-environnement (Royaume-Uni, Suède, Pays-Bas, Allemagne...) ont estimé que le verdissement de la PAC devait passer par les dispositifs volontaires et facultatifs du 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC, pour leur donner plus de souplesse et avoir des mesures mieux ciblées au niveau national ou régional. Ces pays n'écartaient pas non plus l'idée d'un menu de mesures à la carte, avançant pour certains, un transfert d'argent du 1<sup>er</sup> vers le 2<sup>nd</sup> pilier pour y développer des schémas de "verdissement" volontaires qu'ils estiment plus efficaces que dans le 1<sup>er</sup> pilier.

Pour autant, la tentation d'introduire un menu de mesures de verdissement à la carte<sup>9</sup> semble pour le moment avoir été écartée. En effet, un tel menu n'était souhaité ni par le Commissaire européen à l'agriculture et au développement rural, Dacian Cioloș, ni par les autorités françaises, ni par les ONG qui souhaitaient garder un cadre commun dans l'UE-27, et éviter de donner le choix aux états ou aux agriculteurs entre des mesures poursuivant des objectifs différents, ce qui aurait affaibli l'efficacité, le suivi, l'évaluation et l'impact du dispositif (par exemple, choisir entre la méthanisation et les infrastructures agroécologiques).

Les discussions ont également porté sur un objectif conjoint au "verdissement" dans le processus de réforme, qui est celui de la simplification de la PAC. Les trois mesures proposées par la Commission sont *a priori* en phase avec cet agenda de la simplification : réduction du nombre de normes dans la conditionnalité, mesures annuelles pour le paiement vert praticables partout dans l'UE-27, à ceci près que les représentants des régions méditerranéennes estiment que les cultures pérennes ne sont pas prise en considération (oliviers, vignes, arbres fruitiers).

Au vu des positions exprimées par certains états, par les membres de la Commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen (ComAgri), et par certaines organisations agricoles conservatrices, les ONG ont rapidement pointé le risque d'un green washing qui affaiblirait certaines BCAE de la conditionnalité des aides d'une part, et mettrait en danger les mesures agro-environnementales si le 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC faisait

les frais d'une baisse des dépenses de la PAC d'autre part. Dans un tel scénario, le nouveau partenariat entre l'Europe et les agriculteurs que vend la Commission européenne serait un réel recul.

Finalement, les dépenses agricoles ont été relativement préservées dans l'accord du 8 février 2013 sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020, et le verdissement de la PAC a été sauvegardé à hauteur de 30 % des paiements directs du 1<sup>er</sup> pilier. Même avec une baisse modérée de son budget, la PAC demeure une politique communautaire d'envergure qui représenterait 36 % des dépenses de l'UE en 2020 au lieu de 42 % en 2012.

#### **5. EN CONCLUSION, FAVORISER LA COMBINAISON D'INSTRUMENTS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX, EN ÉVITANT DE DÉSHABILLER PIERRE POUR HABILLER PAUL...**

Les objectifs environnementaux et climatiques que l'UE poursuit ne peuvent être atteints par un seul instrument "vert" de la PAC dont on a pointé ici les avantages et les limites. Par conséquent, la meilleure stratégie serait de développer une combinaison d'instruments qui renforcerait les dispositifs existants tout en améliorant les relations entre eux (policy mix)<sup>10</sup>.

Il est ainsi opportun de promouvoir une approche globale, transversale et mieux ciblée du "verdissement", depuis le renforcement de la conditionnalité jusqu'à la sécurisation d'enveloppes pour les mesures agro-environnementales du 2<sup>nd</sup> pilier. L'innovation, la coopération et le système de conseil agricole devraient y contribuer activement comme mesures d'accompagnement du verdissement.

La sécurisation des enveloppes financières allouées aux mesures agro-environnementales dans le 2<sup>nd</sup> pilier est indispensable pour prévoir la réalisation de programmes et sous-programmes ambitieux au regard des défis écologiques et climatiques. À cet égard, il convient également de soutenir un plafonnement et une dégressivité des aides du 1<sup>er</sup> pilier ainsi que la possibilité de transfert financier du 1<sup>er</sup> vers le 2<sup>nd</sup> pilier, afin d'y allouer davantage de fonds dédiés aux dispositifs agro-environnementaux. La négociation de taux de cofinancement communautaire de 75 ou 80 % va également en ce sens.

<sup>5</sup> Source : PBL Netherland Environmental Assessment Agency, 2012  
<http://www.pbl.nl/en/publications/2012/greening-the-cap-an-analysis-of-the-effects-of-the-european-commission%E2%80%99s-proposals-for-the-common-agricultural>

<sup>6</sup> APCA : Assemblée permanente des Chambres d'agriculture  
<http://www.euractiv.fr/agriculture/pour-les-chambres-dagriculture-le-verdissement-ne-doit-pas-depasser-20-17677.html>

<sup>7</sup> Copa-Cogeca : Comité des organisations professionnelles agricoles - Comité général de la coopération agricole de l'Union européenne

<sup>8</sup> PPE : groupe du Parti populaire européen

<sup>9</sup> Rapport Dess, 2010 ; amendements de la ComAgri du Parlement européen, 2013

<sup>10</sup> IEEP, 2012 (Institute for European Environmental Policy)

Selon la Cour, il n'y a pas de lien direct entre l'octroi de l'aide (principalement le DPU, droit à paiement unique) et les coûts supportés pour respecter les normes en vigueur au titre de la conditionnalité. En outre, ces coûts n'ont pas été quantifiés dès lors que des agriculteurs situés dans des zones à haut rendement peuvent recevoir une aide importante (grâce notamment aux références historiques<sup>1</sup>) sans avoir d'obligation particulièrement contraignante en matière d'environnement, et que d'autre part, d'autres agriculteurs situés dans des zones à faible rendement recevront une aide peu élevée (à cause des références historiques) avec des exigences potentiellement plus élevées pour les éleveurs.

Ainsi, il est impossible d'établir un lien direct entre l'aide octroyée et les externalités positives découlant de l'acte de production, et le non-respect des obligations de la conditionnalité n'entraîne en général qu'une réduction négligeable en cas de contrôle et de faute avérée.

Enfin, il faut remarquer que certaines normes de la conditionnalité s'adressent aux agriculteurs bénéficiaires d'aides de la PAC (principalement les BCAE) quand d'autres s'adressent directement aux État membres (directives des Communautés européennes).

Ensuite et c'est notamment le cas en France, ces normes n'échappent pas à un processus de négociation entre l'administration agricole et les organisations professionnelles agricoles sur leurs modalités de mise en œuvre, de suivi et de contrôle. Ceci permet dans certains cas d'en atténuer considérablement la portée initiale grâce à des dérogations (dans le cas de la BCAE "matière organique du sol", exemple de la monoculture qui déroge à la règle de rotation des cultures à condition de conserver un couvert végétal après récolte), ou encore d'assouplir le dispositif de sanction pour certaines infractions.

Bien que ne représentant qu'une très faible part des dépenses de la PAC (moins de 6 % en 2010, FEAGA<sup>2</sup> et FEADER<sup>3</sup> confondus, hors cofinancement), les mesures agro-environnementales (MAE) ont joué en France un rôle structurant dans l'accompagnement du changement et du maintien de pratiques agricoles allant au-delà des standards de la conditionnalité. Toutefois, n'étant financées qu'à 50 % par l'Union européenne, ces mesures requièrent des cofinancements dans les budgets nationaux et régionaux qui donnent lieu à des négociations et des arbitrages.

Depuis la réforme de 1992 et jusqu'au bilan de santé de la PAC en 2008, ces MAE ont constitué l'instrument privilégié pour concrétiser l'ambition d'agricultures plus durables au niveau des territoires agricoles français, en particulier au regard de l'enjeu de la protection de la ressource en eau dans l'ouest de l'hexagone.

## 2. L'UNION EUROPÉENNE (UE) DISPOSE D'UN CORPUS LÉGISLATIF ENVIRONNEMENTAL ÉLABORÉ, MAIS NETTEMENT INSUFFISANT FACE À UN MAIGRE BILAN ENVIRONNEMENTAL DE LA PAC

L'UE s'est dotée d'un corpus législatif dont l'objectif est de protéger, de conserver et d'améliorer le "capital naturel", incluant la protection des ressources en eau. Ce corpus comprend notamment la directive nitrates, la directive cadre sur l'eau, la directive sur la qualité de l'air, et les directives "habitats" et "oiseaux".

Malgré les efforts déployés jusqu'à présent, l'obligation de parvenir à un "bon état écologique" des eaux d'ici à 2015 en vertu de la directive cadre sur l'eau ne sera respectée que pour environ la moitié des masses d'eau de surface de l'UE.

L'évolution de la situation de l'environnement dans l'UE reste inquiétante à de nombreux égards, notamment à cause d'une mise en œuvre insuffisante de la législation de l'UE en vigueur dans le domaine de l'environnement.

Selon la Commission européenne, seuls 17 % des espèces et habitats évalués dans le cadre de la directive "habitats" sont considérés en bon état, et la dégradation et la diminution du "capital naturel" compromettent les efforts visant à réaliser les objectifs de l'UE en matière de biodiversité et de changement climatique.

Les actions de plaidoyer des ONG européennes d'environnement (BirdLife, BEE, WWF) rappellent régulièrement l'érosion de près d'un tiers des espèces végétales et des populations d'insectes, et de 80 % des oiseaux des champs depuis 1980.

La qualité de l'eau reste préoccupante dans de nombreuses régions d'Europe. L'utilisation "non durable" des terres épuise les sols fertiles, ce qui cause des impacts sur la sécurité alimentaire et

sur les objectifs de maintien de la biodiversité. La dégradation et l'artificialisation des sols se poursuit, de manière presque incontrôlée.

L'intensification de l'agriculture européenne, en partie guidée par la PAC, s'est faite au prix de fortes dégradations environnementales. Les réformes engagées depuis 1992 ont certes permis une sensibilisation à l'environnement, mais les programmes en faveur d'une agriculture plus durable sont restés insuffisants et peu incitatifs.

Les agriculteurs gèrent la moitié des surfaces de l'UE, ce qui n'est pas mince. Leurs pratiques ont un impact sur les sols, les eaux et la biodiversité de l'Europe. Que ce soit par le système des prix garantis ou des aides directes, la PAC a encouragé des systèmes de production spécialisés, concentrés et intensifs et de plus en plus déconnectés des écosystèmes.

Ainsi, depuis 1992, on a assisté<sup>4</sup> à :

- une régression des prairies permanentes
- un raccourcissement des rotations avec de moins en moins d'espèces cultivées
- une "céréalisation" des assolements européens et de l'alimentation animale
- une utilisation accrue des pesticides comme pivot des systèmes de culture
- une concentration des productions autour des unités de transformation.

Cette évolution qui s'est faite dans un objectif de productivité maximale avec une dépendance forte en intrants (engrais, pesticides, énergie...) est une conséquence directe des modalités d'attribution des soutiens de la PAC sur la base du nombre d'hectares ou de têtes de bétail. Les paiements directs restent encore aujourd'hui en grande partie liés à des références historiques et sont indépendants des itinéraires techniques choisis par les agriculteurs.

D'autre part, le soutien des pouvoirs publics à travers l'orientation de la recherche et du développement, mais aussi les orientations professionnelles de l'agriculture et de l'agroalimentaire, n'ont pas freiné ces évolutions.

L'inertie de la PAC n'est pas la seule cause de ces échecs. Toutefois, le secteur agricole concentre aujourd'hui un faisceau d'opportunités dans les solutions à apporter. Au-delà des améliorations partielles, la future politique agricole européenne

de 2014, pour être légitime auprès des citoyens, devra mieux intégrer l'environnement et soutenir des agricultures réellement durables.

## 3. LE VERDISSEMENT : UNE INNOVATION DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA PAC ?

En octobre 2011, la Commission européenne a proposé une série de paquets législatifs sur la réforme de la PAC à l'horizon 2020 auprès du Conseil des ministres de l'Agriculture et au Parlement européen. Le projet de règlement portant sur les paiements directs propose que 30 % de ces derniers soient octroyés en contrepartie de pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et pour l'environnement, pratiques précisées dans les articles 29 à 32.

Il s'agit du "Greening", que l'on traduit en français par verdissement ou écologisation, formé par l'assemblage des trois mesures agronomiques et agroécologiques suivantes : la diversification des cultures, le maintien des prairies permanentes et au moins 7 % de surfaces d'intérêt écologique sur les exploitations. Ces dernières incluant les haies, talus murets, bosquets, terrasses, mares, alignements d'arbres, les bandes tampons et les jachères volontaires (à l'exclusion des prairies permanentes). Les agriculteurs dont l'exploitation est certifiée en agriculture biologique recevraient *ipso facto* le paiement vert sans avoir à respecter ces trois mesures.

À première vue cette proposition est, du point de vue instrumental, une innovation intéressante qui potentiellement du moins, concourt à intégrer de manière transversale les objectifs environnementaux et climatiques à l'ensemble des dispositifs de la PAC, et pas uniquement dans la conditionnalité (obligatoire et relevant essentiellement d'un "ne pas faire") d'un côté et dans les mesures agroenvironnementale (facultatives) de l'autre côté.

Son inscription dans le premier pilier assure également une certaine sécurisation budgétaire et rend ce paiement moins sensible aux aléas du cofinancement à une époque où les États membres négocient l'augmentation des taux de cofinancement communautaire sur les mesures qu'ils estiment prioritaires sur le 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC.

<sup>1</sup> Référence historique : les DPU, aides directes à l'hectare, sont calculées sur la base des paiements directs perçus entre 2000 et 2002.

<sup>2</sup> FEAGA : Fonds européen agricole de garantie

<sup>3</sup> FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

<sup>4</sup> Sources : Commissariat général au développement durable du ministère du Développement durable (CGDD), Institut national de la recherche agronomique (Inra)

# L'enjeu environnemental de la réforme de la Politique agricole commune

Samuel FÉRET

Coordinateur du Groupe PAC 2013, mars 2013  
samuel.feret@pouruneautrepac.eu  
www.pouruneautrepac.eu



©Union européenne, 2012 - PE

programmation pluriannuelle élaborée par les États membres et/ou les régions, qui y hiérarchisent des priorités relatives à la modernisation socio-structurale des exploitations agricoles, à la conservation des ressources naturelles ainsi qu'au développement territorial.

C'est à cette époque que les autorités françaises "innovent", avec le lancement du contrat territorial d'exploitation (CTE), lequel propose de soutenir un projet quinquennal des agriculteurs en poursuivant un mix d'objectifs socio-territoriaux et environnementaux, lesquels céderont la place aux contrats d'agriculture durable (CAD) recentrés sur les défis environnementaux à partir de 2002.

Depuis 2003, la PAC subordonne les paiements directs à l'obligation pour les agriculteurs de maintenir les terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE, regroupées en cinq thèmes, incluant des normes obligatoires et facultatives) et de se conformer à la législation environnementale applicable (19 ERMG ou exigences réglementaires en matière de gestion).

C'est ce que l'on appelle la conditionnalité des aides, un dispositif conçu pour être un mécanisme de sanction à l'égard des agriculteurs qui enfreignent la législation européenne sur l'environnement, la santé publique, la santé animale, ou encore l'aménagement du territoire. Les sanctions se traduisent par une réduction proportionnelle des aides de la PAC, en fonction de la gravité et de l'intentionnalité de l'infraction.

Or dans la réalité, la conditionnalité fonctionne davantage comme un mécanisme d'éligibilité que de sanction. C'est ce que rappelle la Cour des comptes européenne dans un rapport spécial de 2008 où elle estime que la conditionnalité n'est pas un instrument efficace.

## 1. PETIT RAPPEL DE L'INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE DEPUIS 1992

L'intégration de l'environnement dans la Politique agricole commune commence véritablement avec la réforme de 1992, prévoyant des mesures d'accompagnement des exploitations agricoles visant à réduire les impacts négatifs et à valoriser les impacts positifs de l'activité agricole.

La "prime à l'herbe", la réduction des intrants pour la qualité de l'eau, la conversion à l'agriculture biologique, les mesures de protection des races menacées, les opérations locales agro-environnementales et les plans de développement durables sont des mesures contemporaines de cette génération de dispositifs volontaires et contractuels (programme 1993-1997).

La réforme de 1999 institue un second pilier en plus des paiements compensatoires et des mesures de marché. C'est la politique de développement rural adossée à la PAC. Cette dernière fait l'objet d'une

adventices levés entre temps, puis, selon l'année, je pratique un binage mécanique ou un désherbage chimique à demi-dose. Ensuite, toujours selon l'année, je pratique un deuxième binage mécanique au stade 8 feuilles. Le rendement tourne autour de 70 q secs. Un passage de houe demande à peine ¼ d'heure par hectare, le binage est plus chronophage.



### 3. COMMENT CONVAINCRE DE L'INTÉRÊT INDIVIDUEL ET COLLECTIF À MODIFIER LES PRATIQUES ?

En premier lieu, il est absolument indispensable que les agriculteurs sachent dans quelle direction aller. Les investissements sont lourds dans cette activité, la rentabilité du capital quasiment nulle, aussi lorsque nous sommes engagés dans un mode de production, le changement de cap est très compliqué, voire périlleux. Les choix opérés au moment de l'installation sont donc déterminants.

Il faut que l'agriculteur s'y retrouve économiquement. La récente volatilité des prix agricoles plaide aujourd'hui en faveur des pratiques très intensives. Les producteurs de céréales ont un intérêt financier direct à rechercher les rendements maximum s'accompagnant de l'utilisation massive d'engrais, de raccourcisseurs, de désherbants chimiques, de fongicides appliqués parfois à 3 ou même 4 doses pleines, voire encore d'insecticides. De plus, les hauts rendements font bénéficier au producteur qui les atteint d'une image très positive au sein du milieu. Le libéralisme en agriculture n'est pas une voie favorable à l'environnement. Un encadrement est indispensable sans quoi,

c'est le marché qui commande. En ce sens, l'accompagnement financier prévu dans le cadre des mesures agro-environnementales (MAE) est une bonne chose, car il est conditionné au respect d'un contrat clair et contrôlé.

D'autre part, les changements fréquents de règles administratives, sous la pression d'une partie de la profession, sont de nature à démobiliser la majorité des agriculteurs. Les règles administratives doivent donc être stables et correspondre à viser de véritables progrès environnementaux. Là encore, les efforts demandés aux agriculteurs doivent être les bons.

Les messages contradictoires et mensongers relatés par la presse professionnelle, faisant par exemple état de l'absence de responsabilité des pratiques agricoles dans le phénomène des marées vertes, créent le doute dans les esprits et créent les conditions d'un repli corporatiste nuisible. La promotion permanente des méthodes respectueuses de l'environnement doit devenir la règle. Il est pour cela nécessaire d'obtenir enfin, comme le souligne Patrick Durand de l'Inra, un engagement des organisations économiques de l'agroalimentaire pour donner de l'ampleur au mouvement et modifier les habitudes. 80 % du conseil technique aux agriculteurs l'est via les technico-commerciaux des coopératives et des fournisseurs, directement intéressés à la vente, cette situation doit changer.

La dangerosité pour la santé des agriculteurs et de la population doit être mise sur le devant de la scène, particulièrement par l'organisme de santé qu'est la MSA, et le résultat des études de toxicologie doivent être exposés en toute transparence, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nombre d'agriculteurs y regarderaient probablement à plusieurs fois s'ils étaient conscients des risques qu'ils encourent pour eux-mêmes et pour les leurs en utilisant massivement les pesticides.

Enfin, les acteurs politiques locaux doivent se réapproprier et s'intéresser de nouveau aux orientations agricoles de leur secteur et cesser d'aligner et de déléguer les décisions à prendre aux représentants d'une seule organisation agricole toute majoritaire soit-elle. Leur implication dans les attributions foncières locales devient urgente. Un seul représentant en CDOA<sup>1</sup> structure est très insuffisant. Les politiques doivent donc se mêler de politique agricole, c'est-à-dire de ce qui nous regarde tous, citoyens comme agriculteurs.



<sup>1</sup> Commission départementale d'orientation de l'agriculture

## 1. UNE OFFRE DE SOLUTIONS MULTIPLES :

### • La production biologique :

Au regard des pesticides et des nitrates, l'agriculture biologique est le mode de production le plus vertueux en matière d'environnement, personne ne peut le contester. Les agriculteurs pionniers ont développé des variétés et outils adaptés à l'exigence de se passer de l'assurance des pesticides. La herse étrille, la houe rotative, les bineuses, etc. sont des outils que les non-bio peuvent utiliser pour réduire l'utilisation des désherbants. Tous les agriculteurs bio ou non, peuvent s'inspirer de leur expérience en matière de rotation, c'est-à-dire la succession des différentes cultures dans une même parcelle. Tous peuvent associer les cultures légumineuses et graminées, les mélanges céréaliers, les mélanges de variétés. Reste à convaincre ceux qui ont tout à perdre dans la bagarre, les fournisseurs et les organismes de collectes, qui sont souvent les mêmes, de s'adapter pour accueillir la diversité des mélanges lors de la récolte. Il est plus facile de recevoir du blé ou de l'orge pur qu'en mélange avec du pois ou de la féverole. Les collecteurs bio acceptent de trier deux variétés en mélange, mais en production conventionnelle, ça n'est pas le cas.

Le réalisme impose de se résoudre à croire qu'avant que l'agriculture biologique ne devienne le mode de production majoritaire, beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts. Il serait néanmoins judicieux dans les bassins versants les plus sensibles de profiter du moment de la transmission des exploitations pour inciter fortement les repreneurs à la pratiquer. La politique des structures doit évoluer pour permettre d'inscrire le mode de production parmi les priorités d'attribution.

### • Les itinéraires techniques intégrés :

Pour les autres qui ne veulent, ou n'osent pas se lancer dans ce mode de production, il existe une batterie de solutions adaptées aux différentes situations, aux différents élevages. Pour l'élevage des bovins, les systèmes herbagers sont les plus vertueux (moins de fuite d'azote et moins de pesticides) et coup de chance, ils sont aussi économiquement performants. Il se trouve que la production bovine (lait ou viande) est globalement liée au sol et la part d'herbe, même si elle est en régression chez les plus intensifs, est encore

conséquente. Pour les productions hors sol (porc et volaille), la part d'herbe est quasiment nulle et donc les cultures principales sont les céréales, le maïs et le colza, cultures vendues ou consommées mais gourmandes en intrants. L'Inra et le réseau des Chambres d'agriculture ont développé pour les céréales un itinéraire technique performant permettant d'obtenir des rendements élevés en consommant moins d'azote et moins de pesticides. Il s'agit dans les grandes lignes de semer moins dense des variétés sélectionnées pour être plus résistantes aux maladies.

### • L'agriculture écologiquement intensive :

Aujourd'hui présentée comme la solution d'avenir à tous les problèmes posés par l'activité agricole, ce concept développé par Michel Griffon n'est à ce jour appliqué tel quel nulle part dans le monde à grande échelle. Séduisants à la lecture, les termes utilisés peuvent satisfaire autant ceux qui y lisent prioritairement un changement d'orientation écologique fort, que ceux qui ne jurent que par les volumes et la recherche des rendements maximum. Il est fort à craindre que ce concept serve essentiellement à la communication de ceux qui sont hostiles au changement, aux lobbys de l'agriculture très intensive et qui ont dû admettre l'échec de l'agriculture raisonnée. De l'aveu même de son auteur lors d'une rencontre avec le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne, dans le contexte actuel de l'agriculture bretonne, saturée d'élevages, il peut difficilement s'appliquer.

Il n'empêche que l'on y trouve des éléments de recherche très intéressants qui peuvent inspirer les responsables des stations de recherche des Chambres d'agriculture comme la couverture permanente des sols et donc les cultures sous couvert.

## 2. MON PARCOURS ET MES PRATIQUES :

J'ai suivi une formation agricole classique en Bretagne (à Morlaix puis à Rennes). J'ai ensuite exercé le métier de technico-commercial en coopérative en vendant le conseil technique et les produits qui vont avec. Nous étions intéressés sur le chiffre d'affaires, plus nous vendions, plus nous

étions payés. Il est nécessaire d'être conscient que 80 % du conseil qui entre dans les fermes l'est par le biais des technico-commerciaux. On en connaît le résultat.

### • Ce que j'ai changé sur la ferme

Sur le volet élevage, j'ai aujourd'hui 200 places de porcs sur paille, afin de restituer au sol la paille produite par les céréales et jusque-là vendue à la récolte. Avantages collatéraux : il n'y a quasiment pas de consommation électrique dans cette partie de l'élevage car la ventilation est statique et le chauffage "ventral" par fermentation du fumier accumulé, qui est ainsi composté.



En matière de conduite des cultures, l'objectif n'est plus d'atteindre le maximum de rendement (une révolution à faire dans la tête), mais d'obtenir une récolte suffisante pour tenir la route sur le plan économique en utilisant le minimum d'intrants.

J'ai signé une mesure agro-environnementale (MAE) territoriale sur la partie aval du Trieux avec pour objet la réduction de l'utilisation des pesticides et l'entretien du bocage. Les 7600 € annuels pendant 5 ans permettent de compenser les pertes.

J'utilise 3 tonnes d'ammonitrate par an pour 40 ha de cultures - soit 6-7 ha de colza oléagineux, 10 ha de maïs grain, 23-24 ha de céréales à paille (blé, orge, triticales) -, du lisier sur céréales et colza, et exclusivement du fumier avant maïs. J'exporte aussi du lisier chez un voisin laitier.

J'utilise des semences fermières à chaque fois que c'est possible (sauf le maïs qui est hybride), à savoir des lignées (non hybrides) pour le colza et des variétés résistantes tant à la verse qu'aux maladies pour les céréales à paille. Le potentiel de rendement d'une variété n'est plus jamais un critère de choix, il est suffisant pour toutes les variétés existantes. L'Inra travaille à créer de nouvelles variétés que je teste, et que j'utilise en mélange, ce qui permet de limiter les risques "d'effondrement" conjoncturel d'une variété. La résistance aux maladies est pour moi le critère n°1.

### • Pratiquement

**Sur les céréales de la ferme, j'applique :** un désherbage chimique à 2/3 de dose, un rattrapage pour les vivaces (rumex, chardons) lorsque c'est nécessaire, et une dose pleine de fongicides répartie en 1 ou 2 passages, toujours si nécessaire (et dans le Trégor c'est nécessaire presque tous les ans). De fait, je n'atteins jamais les 100 quintaux mais plutôt les 50 q en orge, les 65 q en blé et les 60 q en triticales. Mais j'ai la certitude d'avoir fait des efforts pour limiter la pollution des eaux par les pesticides et je n'ai toujours pas été obligé de déposer le bilan pour insuffisance de production.

**Conduite du colza :** 30 m<sup>3</sup> de lisier de porcs, labour, semis par entreprise à 2,5 kg/ha, désherbage chimique tout de suite après semis, puis fermeture du champ jusqu'à la récolte. Pas d'azote au printemps, pas d'insecticide, pas de raccourcisseur, pas de fongicide. Récolte selon les années entre 25 et 30 q/ha, soit de 5 à 10 q de moins que ceux qui appliquent tous les "sacrements". L'IFT, indice de fréquence de traitement, du colza en France est supérieur à 6, chez moi il est de 1. Cette technique est économiquement intéressante. Si l'inconvénient majeur de la culture du colza est le salissement pour les cultures suivantes, elle permet de sortir un peu de lisier à l'automne limitant un peu les capacités de stockage.

**Conduite du maïs :** le fumier composté est apporté à raison de 25 à 30 t/ha en mars, puis enfoui par plusieurs passages de cultivateurs (ce qui a pour effet de faire lever certains adventices, ce qui correspond à un faux semis), labour puis semis. 5 à 6 jours après semis et avant la levée du maïs, je passe la houe rotative pour détruire les adventices germés en terre. Au stade 3 feuilles du maïs, je passe la houe une deuxième fois pour détruire les

# Changer ses pratiques, c'est possible dès maintenant... sous certaines conditions

Thierry THOMAS  
Agriculteur à Plouisy (22)



© T. Thomas

La qualité de l'eau est d'une importance capitale pour notre santé, pour celle des générations suivantes et pour celle des différents milieux. Les pratiques agricoles et la politique agricole générale sont les causes principales (mais pas exclusives) de la dégradation de la qualité de l'eau. Seuls quelques négationnistes dangereux pour le milieu agricole contestent ce constat validé par l'ensemble de la communauté scientifique. Après plusieurs décennies de pratiques très intensives, la reconquête de la qualité de l'eau dégradée

par l'excès de nitrates et les résidus de pesticides est devenue un enjeu de société majeur. Il est donc devenu impératif sur la grande majorité du territoire breton de modifier, de façon très significative, les pratiques agricoles. De la même manière qu'ils ont relevé le défi du produire plus, les paysans de ce territoire sont tout à fait à même de s'adapter à une nouvelle demande sociétale. Il est pour cela nécessaire de leur donner une feuille de route claire et ceci dans la durée. L'adaptation erratique aux lois du marché ne marche pas.

Lors des échanges avec les agriculteurs du territoire, il apparaît assez nettement que les algues vertes sont davantage appréhendées comme argument d'un discours politique orienté vers l'écologie que comme phénomène néfaste. À différentes reprises (on peut penser, par exemple, aux rassemblements de Sainte-Anne-la-Palud en 2010), la solidarité des élites locales avec les agriculteurs conventionnels et le syndicat majoritaire se manifeste sur ce point. Le discours dominant, repris par de nombreux éleveurs, est celui d'une assimilation entre élevage intensif et responsabilité sociale et économique des élites. Cette homogénéité très frappante des discours ne signifie pas pour autant homogénéité des pratiques. Mais les instances de bassin versant ne sont pas, aujourd'hui, l'espace dans le cadre duquel celles-ci peuvent être légitimement discutées. Par ailleurs, les voix (et voies !) alternatives peinent à intégrer pleinement les espaces de discussion communs. De fait, l'on observe sur le terrain une difficulté à mettre en débat et en question les pratiques agricoles sans que se posent, d'emblée, des questions de principe : le fait que chacun est maître chez soi, que l'effort des agriculteurs en tant que groupe social n'a pas d'équivalent dans d'autres catégories socio-professionnelles, etc. Par ailleurs, la dimension collective est évoquée principalement sous l'angle de la compétitivité internationale.

**Baie de la Forêt : entre hétérogénéité technique et tensions politiques, des mobilisations collectives problématiques**

Les bassins versants qui alimentent la baie de la Forêt se caractérisent par une grande hétérogénéité du point de vue des espaces et des pratiques agricoles. La spécialisation de l'espace y est très perceptible, l'agriculture conventionnelle se trouvant "reléguée", de longue date, principalement en seconde couronne et/ou à l'est de la baie. La "parole" collective est très difficile à repérer et les exploitants agricoles interrogés, eux-mêmes, évoquent très peu les possibilités d'échange, si ce n'est pour constater qu'elles sont limitées. La grande diversité des productions représentées sur le territoire, le fort niveau d'intégration des filières et la proximité des coopératives agricoles ne favorisent pas l'émergence d'une dynamique territoriale partagée.

Les initiatives publiques entamées à la fin des années 90 pour améliorer l'état de la ressource en eau se sont par ailleurs caractérisées, localement plus qu'ailleurs, par de fortes discontinuités dans les espaces concernés, les objectifs et les moyens mis en œuvre.

Dans ce contexte, la mobilisation des agriculteurs au sein des instances de bassin versant, y compris dans le groupe de pairs constitué spécialement, est problématique : la concurrence des affiliations y est très perceptible. La tension entre solidarité territoriale et solidarité de corps, très fortement exprimée par de nombreux agriculteurs interrogés, est exacerbée par les différences d'approche, de discours et les conflits parfois ouverts entre la collectivité maître d'ouvrage et la Chambre d'agriculture. Cette situation se traduit par une forte polarisation au sein des espaces de débat et par le contraste entre l'engagement très fort de quelques-uns et la grande prudence (pour ne pas dire distance) exprimée par les autres.

Sur ce territoire, il est très difficile de mettre en relation directement changement de pratiques et politiques de l'eau. Par contre, des itinéraires techniques allant vers des changements de système (extensification, réduction des pesticides, parfois jusqu'au passage à l'agriculture biologique) existent chez des exploitants agricoles très bien repérés par les autres, y compris par leur engagement politique. Ces initiatives paraissent en inspirer d'autres dans certaines filières (lait, vaches allaitantes, dans une moindre mesure légumes) ; les agriculteurs qui abordent ces changements les lient également avec les opportunités qu'offre la proximité de bassins de consommation importants sur le littoral du Sud Finistère.

**3. DE L'IMPORTANCE ET DE LA DIFFICULTÉ D'UNE (RE-)MISE EN DÉBAT DE L'AGRICULTURE LOCALEMENT : QUELQUES OBSERVATIONS CONCLUSIVES POUR SERVIR AU DÉBAT**

Il apparaît nettement, à la lecture de ce qui précède, que le rôle fondamental des institutions et de leurs relais, mis en évidence dès les débuts de la sociologie rurale, ne se dément pas et c'est sans doute un paramètre à prendre en compte : les agriculteurs travaillent dans des "systèmes de référence" et des systèmes d'attachement multiples qui, s'ils ne déterminent pas les démarches individuelles, les appuient, les influencent, et peuvent parfois les empêcher.

Dans certains territoires, l'habitude est de débattre de façon contradictoire d'agriculture dans des cercles élargis, et dans d'autres non. Des territoires dans lesquels la dimension politique du modèle agricole peut faire partie de ces débats, d'autres non. Ainsi, on voit en baie de Douarnenez un

certain nombre de représentants d'institutions locales relayer assez directement des discours et des politiques plus généraux, alors qu'en baie de Lannion, la différenciation du local est beaucoup plus nette. L'effacement du local et des dynamiques collectives d'apprentissage pendant les années 80, 90 voire 2000 est une réalité sur tous les terrains d'étude ; elle est souvent soulevée par les agriculteurs. Il est de ce fait fondamental, pour comprendre la dynamique des changements de pratiques, d'identifier les institutions et les espaces légitimés localement, et les possibles changements institutionnels de proximité. De ce point de vue, la problématique des algues vertes ouvre des tribunes et des possibilités pour faire bouger les rapports de force, parce qu'elle oblige des institutions nouvelles (ou anciennes, mais jusqu'à présent silencieuses) à se positionner. Bien sûr, ces évolutions s'opèrent avec toutes les difficultés liées à l'apprentissage rapide de questions complexes, avec très peu d'expertise partagée. L'on se trouve encore, à mon avis, dans une phase de re-publicisation des questions agricoles à l'échelon local au cours de laquelle les représentations partagées du bien commun peinent à émerger.

On peut, comme une partie des personnes que j'ai interrogées parmi les scientifiques, les gestionnaires ou les militants, considérer qu'au point où l'on en est arrivé en matière de pollutions d'origine agricole, seule la contrainte est un levier efficace de changement. Mais il faut prendre en compte le fait que cette "contrainte" est multiforme et ne peut se résumer aux instruments normatifs accompagnés de sanctions. En ce sens, des visions moins normatives et plus co-construites du changement sont utiles localement. Elles ouvrent un espace pour de nouvelles formes de collaboration entre acteurs, notamment avec les réseaux scientifiques.

On le voit, les questions de changements de pratiques en agriculture, lorsqu'ils sont abordés via les problèmes environnementaux, et singulièrement dans les bassins versants touchés par les "marées vertes", mettent profondément en tension les différentes dimensions de l'expérience de vie des agriculteurs : elles mettent en jeu les rapports à la norme et à l'autorité, la solidarité entre pairs, la confiance en soi et dans les institutions. Au point qu'on peut parler de "charge morale" et symbolique, dont on comprend que beaucoup d'agriculteurs, fragilisés par le contexte actuel d'exercice de leur activité, peinent à l'assumer tout en ne pouvant s'en désintéresser.

**POUR ALLER PLUS LOIN :**

- Yannick Arama, Fabienne Kervarec, Verena Matteiss. 2009. "Gestion concertée de l'environnement : itinéraire vers des engagements volontaires forcés". *Vertigo*, volume 19, n°1, mai 2009.
- Pascal Béguin et Marianne Cerf (dir.). 2009. *Dynamique des savoirs, dynamique des changements*. Octares éditions.
- Jean-Pierre Darré, Roger Le Guen et Bruno Lemery. 1989. "Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture". *Économie rurale*, n°192-193, juillet-octobre 1989.
- Bernard Lahire. 2012. *Monde pluriel*. Seuil.
- Alix Levain. 2011. *Comment vivre avec l'algue verte, et pourquoi lutter ? Assignment, imputation et contextualisation d'un changement écologique d'origine agricole dans une communauté rurale et littorale*. Actes du colloque national de l'Association pour la recherche en psychologie environnementale.
- Henri Mendras. 1984 (1967). *La fin des paysans*. Babel, Actes Sud.
- Marc Mormont. 1996. "Agriculture et environnement : pour une sociologie des dispositifs". *Économie rurale*
- Eric Neumayer. 1999. *Weak Versus Strong Sustainability: Exploring the Limits of Two Opposing Paradigms*. Edward Elgar Publishing Ltd.e, n°236, 1996.
- Christophe Toussaint Soulard. 2005. "Les agriculteurs et la pollution des eaux. Proposition d'une géographie des pratiques". *Natures Sciences Sociétés*, n°13.

les baies touchées. Il ne s'agit pas de découper cette expérience en tranches (dans la pratique, c'est impossible), mais de mieux comprendre la complexité de celle-ci, pour voir comment elle interagit avec la question du changement de pratiques en agriculture. La première dimension est celle de la confrontation directe au phénomène et aux significations dont il est porteur, sur la longue durée : pas uniquement dans sa dimension "naturelle" ou écologique, mais également dans sa dimension sociale. La seconde dimension est celle de la mise en tension politique et sociale qui s'accroît sur les territoires considérés.

### • La confrontation au phénomène

Les bassins versants concernés étant plutôt petits sur les baies étudiées, la plupart des agriculteurs ont des contacts réguliers avec l'espace littoral, et le temps est - presque - fini où les agriculteurs "tournaient le dos" à la mer, du fait de la distance qui les séparait du littoral et de leur absence de loisirs. C'est d'autant plus vrai pour les femmes. Néanmoins, il existe des variations sensibles : sur la Lieue de Grève, il est impossible de ne pas en être témoin, du fait de la régularité du phénomène et de la configuration des lieux (la route Morlaix-Lannion longe toute la baie). En baie de Douarnenez, la quasi-totalité des plages du fond de la baie est touchée en alternance et l'on voit les algues vertes de loin, en circulant dans le Porzay. En revanche, sur Concarneau, les échouages sont plus circonscrits (2 plages sont très touchées), mais l'on peut passer au travers, d'une certaine façon. Et c'est ce qui se passe : il y a une forme de disjonction possible des expériences littorale/rurale.

Sur la Lieue de Grève, les agriculteurs sont d'abord interpellés en tant qu'habitants face à ce qui est vécu comme une catastrophe collective appelant, à l'image de ce qui a été vécu pour les marées noires des années 70, une mobilisation collective. Mais le lien avec l'agriculture n'a été établi qu'après ce qui est souvent décrit comme un traumatisme. La technique de l'épandage des algues, largement dominante, est à l'origine d'un contact direct avec les algues et d'une forme particulière de culture des agriculteurs sur le sujet.

Dans la région concarnoise, le phénomène est majoritairement décrit comme une construction récente et un problème plutôt communal, auquel les communes littorales, plus riches, peuvent faire face : le problème des algues vertes ne s'autonomise de l'ensemble des problèmes d'eau que très tard, dans le courant des années 2000.

Les connaissances des agriculteurs sur le sujet sont globalement moins assurées et leur rapport au phénomène plus distancé.

En baie de Douarnenez, enfin, il y a eu une implication très forte des agriculteurs dans la gestion du phénomène *via* leurs fonctions électives et les approches de "gestion circonstanciée" (le ramassage n'est pas systématique, il est lié à une évaluation permanente coûts/avantages) dominant encore.

### • Changements de pratiques, pression sociale et politiques publiques : des dynamiques très différenciées sur les baies étudiées

Il existe bien sûr une dimension commune à l'expérience des agriculteurs sur ces bassins versants : on pense bien sûr à l'intensification du traitement médiatique du phénomène depuis quelques années et à l'accession des algues vertes au statut de symbole des méfaits de l'agriculture productiviste. Mais, au-delà, de fortes différences sont observables sur le terrain.

#### Baie de Lannion : l'expérience du "handicap" productif et la diversité des solidarités locales comme moteurs de l'engagement

Les porteurs de projet et les agriculteurs impliqués dans le Comité professionnel agricole de la Lieue de Grève se rapprochent autour d'une même stratégie de promotion d'une image de marque d'innovation : l'idée sous-jacente, très présente dans le discours des acteurs moteurs du projet de territoire, est d'adopter un positionnement de type "avant-gardiste" sur des "niches" pour lesquelles ils ont le sentiment qu'il n'y aura pas de place pour tout le monde. Cette stratégie est à la fois politique et économique. Elle inscrit la captation des financements publics dans une perspective de plus long terme consistant à miser sur l'alliance entre des systèmes agricoles résolument alternatifs, et la majorité des acteurs agricoles, qui restent inscrits dans un système conventionnel. À cet égard, il convient de noter que cette posture commune, à court terme, structure également le rapport aux financements publics comme étant une "niche", les enveloppes dévolues, par exemple, dans le cadre du Plan régional de lutte contre les algues vertes étant à partager entre les territoires.

Ce consensus fonctionne dans le rapport aux acteurs extérieurs au territoire. Il prend appui sur une longue expérience de relative marginalité, très régulièrement décrite par les agriculteurs du bassin versant<sup>6</sup> : la communauté agricole se vit

majoritairement comme désavantagée et devant compenser ce handicap par des stratégies sociales et économiques<sup>7</sup> *ad hoc*.

Cette situation trouve à s'illustrer, dans le discours des éleveurs, dans le poids important accordé aux considérations non entrepreneuriales dans les choix d'installation et dans une forme "d'habitude" de la précarité (ce qui ne signifie pas qu'elle soit moins douloureuse, mais le contraste entre la situation actuelle et la situation passée est sans doute moins fort que sur d'autres territoires). Un nombre important d'exploitants, dans la filière laitière, envisage plutôt positivement une diversification de l'activité.

Le passage des discours à la pratique fait apparaître plusieurs phénomènes :

- Les revenus issus de co-produits ou de services rendus peuvent constituer une part non négligeable des ressources de l'exploitation, notamment sur les communes hypo-urbanisées de la frange littorale.

- L'investissement des agriculteurs dans la vie locale reste fort et marqué par une double caractéristique :
  - Cet investissement n'est pas que politique, il est également associatif, et couvre dans ce cadre également des thématiques que l'on qualifierait volontiers aujourd'hui "d'environnementales"
  - D'un point de vue politique, la communauté agricole est très pluraliste. La polarisation politique sur le territoire crée des réseaux et des solidarités forts qui ne recoupent pas les solidarités professionnelles, ni le type d'agriculture pratiquée (conventionnelle ou alternative, en fonction du type de production...)

Ces constats appellent deux observations :

- D'abord, le *leadership* agricole sur le territoire est historiquement partagé et le fait de mettre l'agriculture en débat n'est pas une nouveauté, que ce soit au sein de la profession ou avec d'autres groupes sociaux. Cette caractéristique est accentuée, d'une part, par le fait que des éleveurs issus de grandes familles aient fait le choix - temporairement ou de façon plus durable et militante - de l'agriculture biologique ; d'autre part, par l'installation plus récente d'un certain nombre de petites unités agricoles porteuses d'approches alternatives sur les communes de la frange littorale, très liées entre elles.

- Ensuite, le fait que la grande majorité des exploitations soient en élevage laitier, dans un système déjà relativement herbager, induit une organisation du temps particulière pour les éleveurs, assez homogène : d'une part, les horaires de la traite sont assez largement intégrés dans le fonctionnement collectif, d'autre part, les éleveurs laitiers disposent d'une souplesse d'organisation en dehors de ces heures plus importante que les éleveurs hors-sol ou les légumiers<sup>8</sup>.

#### Baie de Douarnenez : une approche de la "soutenabilité faible" pour soutenir techniquement et politiquement la continuité avec les pratiques dominantes

En baie de Douarnenez, le secteur du Porzay, en fond de la baie, est à la fois le plus touché par les échouages d'algues vertes et celui qui concentre la majorité des exploitations.

Peut-être davantage que dans d'autres baies, la problématique des algues vertes heurte de plein fouet les conceptions du développement et du progrès agricole dominantes dans un secteur qui a, longtemps et encore aujourd'hui, incarné l'excellence et l'avant-gardisme agricole (semences de pommes de terre, puis élevage hors sol). Les agriculteurs les plus impliqués dans les instances de bassin versant exercent localement ce que l'on pourrait appeler une forme de magistère à la fois social, politique et professionnel, qui se traduit par leur implication à la fois dans la gouvernance des organisations professionnelles et économiques agricoles, dans les mandats électifs locaux et dans la vie associative. Ils se vivent comme porteurs d'une amélioration continue des pratiques agricoles par l'adoption de systèmes de haute technicité dans la conduite des élevages. Les phénomènes d'isolement et de repli de la population agricole sont ici moins perceptibles qu'ailleurs : si le nombre d'agriculteurs a aussi considérablement diminué, en revanche leur influence locale et leur poids symbolique demeurent considérables.

Confrontés à la double nécessité de porter un projet de réduction des fuites d'azote et de susciter l'adhésion des éleveurs, les élus se sont orientés vers un discours valorisant la tradition d'excellence dans le cadre du modèle agricole dominant, évacuant de fait la question de la capacité de charge du territoire<sup>10</sup> au profit d'une gestion de précision ; les financements doivent alors s'orienter, dans la continuité des programmes antérieurs, majoritairement vers l'équipement des exploitations pour une optimisation de la gestion des effluents d'élevage.

<sup>6</sup> Qu'ils fassent référence à la modestie des rendements au regard des moyennes départementale ou régionale et/ou au poids persistant, dans l'ouest du Trégor, d'un système foncier organisé autour de la grande propriété aristocratique. Celui-ci défavorisait les investissements et n'a permis aux paysans d'accéder à la propriété, en grande majorité, que postérieurement à la révolution agronomique et technologique des années 60.

<sup>7</sup> Le thème de l'économie de charges financières sur l'exploitation s'est révélé beaucoup plus récurrent que, par exemple, sur la baie de Douarnenez.

<sup>8</sup> Selon leur propre représentation de l'activité, d'après les entretiens. Ce constat mériterait donc d'être approfondi et ne peut en aucun cas être extrapolé au-delà du territoire et de ce type d'exploitation. Il existe par ailleurs une variabilité importante au sein des élevages laitiers.

<sup>9</sup> Neumayer (1999) propose de distinguer soutenabilité faible et soutenabilité forte comme étant deux visions possibles du développement durable : les approches en termes de soutenabilité faible (*weak sustainability*) admettent l'idée d'une substituabilité des biens et des ressources naturels (les mesures de compensation carbone s'inscrivent par exemple dans cette logique). À l'inverse, la soutenabilité forte considère un certain nombre de ressources et de biens comme non substituables : la dégradation d'un écosystème, par exemple, ne peut être compensée ni par l'amélioration de l'état d'un autre écosystème, ni par la valorisation économique de ce que cette altération produit.

<sup>10</sup> Capacité de charge du territoire entendue, au sens de l'écologie scientifique, comme la charge de population qu'un milieu donné peut supporter. Ici, il s'agit de la population animale.

- Ensuite, la mise en place de politiques publiques spécifiques a-t-elle des effets et si oui, lesquels ?

Pour ce qui concerne l'enquête dont il va être question, deux précautions particulières méritent d'être mentionnées en introduction :

- Nous n'avons, sauf exception, accès aux pratiques des agriculteurs qu'en tant qu'elles apparaissent dans leur discours ou dans les données agrégées par les institutions ou la littérature : elles n'ont que rarement été directement observées.
- L'approche ethnographique est essentiellement qualitative, et les résultats ne sont pas obtenus à partir de la sélection préalable d'un échantillon supposé représentatif mais par un dispositif d'immersion longue sur des terrains d'enquête. Les résultats sont donc difficiles à généraliser.

## 1. LES AGRICULTEURS FACE AU "CHANGEMENT DE PRATIQUES" : DÉMARCHE PERSONNELLE, DYNAMIQUES DE GROUPE ET INJONCTIONS SOCIÉTALES

- **Bref retour sur les apports de la sociologie rurale à la compréhension des changements de pratiques en agriculture**

Il revient à Mendras d'avoir le premier conduit à la fois des enquêtes de terrain très poussées sur ce thème et une grande synthèse dans les années 60. Il a posé le modèle de base de la lecture sociologique du changement en agriculture. Cette lecture reste pertinente sur bien des points et a influencé l'ensemble des chercheurs en sciences sociales qui se sont penchés en France sur la situation des paysans. Son étude sur l'introduction du maïs hybride dans le sud-ouest est particulièrement éclairante : c'est à partir de celle-ci qu'il identifie plusieurs groupes caractérisés par une certaine attitude vis-à-vis du changement de pratiques (routiniers, progressistes, modernistes). Mais ses travaux présentent également un intérêt historique, puisqu'ils décrivent dans le détail le passage de l'état de "paysan" à celui d'entrepreneur agricole au tournant des années 50/60.

Depuis, on peut relever plusieurs études qui ont affiné et déplacé quelque peu la vision de l'innovation, du changement. Jean-Pierre Darré a montré l'importance, au-delà d'une lecture psychosociologique des comportements individuels, du fonctionnement des réseaux locaux dans l'adoption d'une innovation. À l'origine de la

notion de "grappe d'innovation", il propose une approche plus collective, mettant en évidence des configurations locales particulières favorables au changement. Il fait émerger la figure du "passeur", fondamentale pour faire le lien entre différents "mondes", transférer des expériences d'un monde à l'autre, traduire la demande sociale (au sens large, y compris les attentes en termes de produits et de consommation) en changement de pratiques. D'autres auteurs ont affiné l'analyse du changement à l'échelle de l'exploitation, montrant par exemple le caractère fondamental de la structure de l'exploitation dans l'adaptation des pratiques de fertilisation<sup>1</sup>.

Certaines approches actuelles sont encore plus radicales et proposent de redéfinir complètement les pratiques, en termes d'ergonomie, et la notion même d'innovation : on passe d'une vision descendante et exogène de l'innovation à l'idée d'une construction continue, collective du changement. Ces visions très contemporaines abandonnent le modèle "diffusionniste" du changement en agriculture et sont fondées sur un renouvellement profond de la représentation, par les scientifiques, de l'agriculteur : celui-ci devient le moteur principal du changement et les éléments de "conservatisme" sont beaucoup plus distribués au sein de l'ensemble des acteurs qui l'entourent. De telles approches sont désormais privilégiées dans une institution comme l'Inra<sup>2</sup>, par exemple dans les réflexions sur le conseil agricole. Ici, on ne peut envisager les pratiques des agriculteurs indépendamment des pratiques de l'ensemble des acteurs avec lesquels ils interagissent<sup>3</sup>.

De ce tableau rapidement brossé, il ressort que les sociologues du travail et les sociologues de la ruralité évoluent vers des approches moins normées, plus collectives, plus accompagnées du changement en agriculture, sans que cela remette fondamentalement en cause les constats opérés dans les années 60. Il faut en effet relever que les constats formulés à l'occasion de l'introduction d'innovations techniques dans les années 50/60, à savoir la lenteur de l'adoption des innovations, la diversité des freins et l'apparente incohérence des pratiques, sont les mêmes, à peu de choses près, aujourd'hui. À cet égard, derrière l'apparente neutralité du vocable "changement de pratiques", il faut relever que l'on parle en fait d'un changement orienté : au service exclusif d'une amélioration des rendements à une époque, d'une meilleure prise en compte de l'environnement, singulièrement de la ressource en eau, dans le cas qui nous occupe aujourd'hui. Le fait que cela n'arrive pas, ou pas assez vite, ne signifie pas immobilisme et absence de changement. Simplement, il s'opère sur d'autres registres.

Les agriculteurs ne sont pas égaux face aux possibilités d'évolution de leur exploitation. Au-delà des facteurs sociologiques, de surcroît, selon les termes d'un éleveur de la région fousnantaïse, les filières ont été plus ou moins "élaguées" lors des 40 dernières années ; en élevage laitier ou en viande bovine, par exemple, subsistent une diversité d'organisation et de pratiques qui laissent ouverts des choix autonomes d'itinéraires techniques plus indépendants des affiliations économiques.

En tout cas, les sciences sociales ne livrent pas de résultats "francs" permettant d'identifier et de hiérarchiser des leviers efficaces de changement qui pourraient être "déclinés" en fonction des contextes locaux. Et les approches les plus contemporaines tendent à disqualifier les actions directives exogènes. Devant ce constat et l'impératif que constitue, dans de nombreux cas en matière environnementale, une évolution substantielle des pratiques, beaucoup d'acteurs s'en remettent à un renforcement des normes et de leur application, qui intègrent de plus en plus les résultats scientifiques dont il sera donné un aperçu tout au long de la journée.

Par conséquent, il faut garder à l'esprit qu'un changement de pratiques a rarement pour objectif explicite et direct une amélioration de la qualité de l'eau. Par contre, et cela incite à une forme d'optimisme de la volonté, ce peut en être un effet induit.

- **Une synthèse récente pour la Bretagne : l'enquête Rennes 2 - Creseb (2012)<sup>4</sup>**

L'université de Rennes 2 a conduit en 2012 une enquête à la demande du Creseb<sup>5</sup> auprès de chercheurs et de professionnels intervenant auprès des agriculteurs autour des changements de pratiques, accompagnée d'une synthèse bibliographique. L'objectif était d'identifier des situations favorables et défavorables aux changements de pratiques, en prenant en compte le contexte breton. Trois niveaux de paramètres ont été identifiés : ceux qui relèvent de la situation personnelle de l'agriculteur, ceux qui ont trait à l'exploitation et à ce qui a été appelé sa "flexibilité", ceux qui relèvent du territoire et de ses acteurs. Les résultats définitifs ne sont pas encore disponibles, mais l'on constate très vite que les personnes interrogées s'accordent généralement sur les points mentionnés plus haut.

À la lecture de ces résultats, il est difficile de savoir si les "agriculteurs" de 2012 ont un rapport différent au changement de pratiques que les "paysans" des

années 60... On retrouve les mêmes ressorts, mais les conditions objectives d'exercice de l'activité ont tellement changé, que c'est sans doute le poids des différents paramètres qui est différent, d'une part, et d'autre part, le rapport au progrès. Qu'est-ce qu'un "bon" agriculteur en 2013 ? C'est sans doute la question à poser dans le cadre d'une enquête détaillée, qui permettrait d'en savoir davantage. Il faut insister sur le fait que, comme les chercheurs l'observent dans la problématique des pesticides, lorsqu'on rentre dans l'analyse de l'agriculture par les problèmes qu'elle pose (notamment en termes d'environnement et de santé publique), un certain nombre d'acteurs et d'institutions vont renvoyer à la responsabilité individuelle des agriculteurs des changements qui obéissent en fait largement à des déterminations plus larges et très puissantes.

À cette hypothétique variation dans le temps et à ces déterminants de système, il faut ajouter cette "boîte noire" que constitue les contextes particuliers, les cultures locales etc. et qui échappe à la généralisation. C'est tout l'intérêt de conduire des enquêtes ethnographiques longues et approfondies, intérêt renforcé si l'on s'exerce à une démarche comparative toujours délicate...

## 2. LES BASSINS VERSANTS À ALGUES VERTES : DES LIEUX PRIVILÉGIÉS D'OBSERVATION

Le projet de recherche dont je vais parler présente la caractéristique de s'appuyer sur des immersions longues dans 3 territoires confrontés au problème des proliférations d'algues vertes. L'enjeu est de comprendre comment les acteurs, localement, "font avec" et "font contre" le phénomène. Entre 1/3 et la moitié des entretiens réalisés sur le terrain concernent des exploitants agricoles. Ces enquêtes sont couplées avec un suivi des actions menées au niveau régional et à des échelles plus larges (suivi d'instances et rencontres avec acteurs). On s'intéresse aux représentations et aux pratiques, en partant du principe que la prise en charge des problèmes écologiques a des implications à la fois cognitives et axiologiques (c'est-à-dire qu'elles engagent les valeurs sur la base desquelles les acteurs se mettent en mouvement).

L'exemple des algues vertes est éclairant à bien des égards. Bien qu'il soit difficile de synthétiser les résultats et qu'ils soient en cours d'élaboration, on peut mettre en avant une double dimension de l'expérience inédite des agriculteurs qui habitent et travaillent sur les bassins versants alimentant

<sup>1</sup> voir par exemple : Mormont, 1996 ; Soulard, 2005

<sup>2</sup> Institut national de la recherche agronomique

<sup>3</sup> Béguin et Cerf, 2009

<sup>4</sup> Anne-Sophie Léon et Véronique Van Tilbeurgh (Université de Rennes 2 - UMR 6990 Espaces et Sociétés). 2012. *Les changements de pratiques en agriculture. Les concepts clés, les situations favorables et défavorables illustrés par des expériences innovantes*. Rapport d'étape au Creseb. Cette enquête, toute récente, n'a pas encore donné lieu à publication : c'est pourquoi elle est simplement mentionnée ici et n'est pas référencée en bibliographie.

<sup>5</sup> Creseb : Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne

# Les conditions sociales du changement de pratiques : l'exemple des bassins versants à algues vertes

Alix LEVAIN

Ethnologue chargée de recherche au Muséum national d'Histoire naturelle  
Inra UR 1326 Sciences en Société - UMR 7206 CNRS-MNHN-Paris 7 Éco-anthropologie et ethnobiologie

La problématique du changement en agriculture n'est pas nouvelle. On pourrait même dire que c'est bien souvent par ce biais que les observateurs extérieurs au monde agricole décident de s'intéresser aux agriculteurs et à leurs pratiques. L'incitation au changement est plus ou moins forte suivant les époques. Les institutions politiques et professionnelles en sont des relais essentiels, qu'elles "encadrent" le monde agricole ou qu'elles l'influencent plus indirectement. Avec la généralisation des préoccupations écologiques, cette attente se trouve reformulée et émane de façon plus directe aujourd'hui de ce qu'il est convenu d'appeler la société civile.

Mais cet appel au changement, qui prend bien souvent la forme d'une injonction, présente un caractère paradoxal. En effet, il s'accompagne souvent d'un présupposé selon lequel le "paysan" serait rétif au changement, conservateur par nature, et qu'il s'agirait en quelque sorte de le faire changer malgré lui pour qu'il réponde à un besoin de la société dans son ensemble et qu'il accepte d'adopter des innovations produites de l'extérieur. En fait, la situation des agriculteurs est bien plus complexe : le contexte dans lequel s'inscrit l'activité agricole fait "système" et il est impossible dans la pratique de réduire l'exploitation agricole à son mode d'existence économique et ce, même si le discours sur la non-rentabilité et la faible productivité des exploitations émane aujourd'hui fortement d'institutions du monde agricole elles-mêmes.

Engager avec vous la réflexion sur les conditions sociales dans lesquelles s'insèrent les changements de pratiques agricoles et tenter de l'illustrer par l'exemple des bassins versants dits "à algues vertes" suppose qu'on se dote d'une définition même minimale de ce qu'on entend par "pratique". On retiendra la définition suivante :

une pratique est le résultat d'une *disposition* et d'un *contexte* (Lahire, 2012). Dans le cas qui nous intéresse, celui des "pratiques agricoles", on peut considérer ces pratiques à différents niveaux : l'exécution des gestes liés au métier, l'organisation du travail et la mobilisation des ressources matérielles et immatérielles, la modification de la gestion d'un type de production, le choix de modifier l'articulation et les priorités entre les productions, ou de changer complètement de type de production, ou de système, etc. On peut (et on devrait) aussi considérer prioritairement les pratiques à l'instant T comme résultant à la fois de phénomènes de "dépendance au sentier" et de projections futures dans l'activité. Sans entrer dans le détail, il faut relever que la question des changements de pratiques en agriculture se heurte à des problèmes méthodologiques redoutables, qui incitent l'observateur à la prudence. En voici quelques-uns : peut-on mettre en symétrie les freins et les facteurs favorables aux changements de pratiques ? Faut-il regarder ce et ceux qui "changent", ou les autres ? Comment isoler les paramètres ?

En Bretagne, ces débats sont particulièrement intenses et se cristallisent depuis les années 90 autour de la question de la ressource en eau et de sa compatibilité avec l'élevage intensif. La question des changements de pratiques se pose de façon aiguë, dans un horizon temporel qui s'est considérablement rétréci depuis 2009, dans les bassins versants touchés par les problématiques de prolifération d'algues vertes. Elle se pose, pour simplifier, selon deux modes :

- D'abord, la confrontation directe à un problème écologique de grande ampleur a-t-elle un effet sur les trajectoires de l'agriculture localement, sur les pratiques et les usages des exploitants agricoles ?

Pour le Gouessant, la concentration moyenne a été stable autour de 35 mg NO<sub>3</sub>/l de 2002 à 2008. Depuis 2008, on observe une baisse à 25 mg (soit de -3 mg/l/an). Le flux spécifique moyen annuel pondéré a baissé depuis 2006 de 20 à 15 kg N/ha depuis 2006 (soit -0,7 kg N/ha/an).

Pour le Trieux, après une période de stabilité de la moyenne de 2002 à 2008 autour de 38 mg NO<sub>3</sub>/l, on observe depuis 2008 une baisse à 30 mg (soit -2,5 mg/l/an) et une baisse du flux spécifique moyen annuel pondéré de 38 à 28 kg N/ha depuis 2006 (soit -1,4 kg N/ha/an).

Pour le Gouët et le Yar, les résultats sont stables depuis le début des années 2000.

Compte tenu de ces évolutions, le flux sortant des bassins versants de Bretagne aurait atteint 72800 tonnes d'azote en 2010, soit 24 kg N/ha, soit une légère baisse par rapport aux 75000 tonnes d'azote de 2007.

Les résultats de l'année hydrologique 2012-2013 vont être particulièrement importants pour affiner ce diagnostic car l'hiver 2012-2013, beaucoup plus humide que la moyenne, vient clore une période anormalement peu arrosée qui perdure pour l'essentiel depuis 2001.

## 2. QUEL LIEN AVEC L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES ?

L'enquête réalisée par la DRAAF en 2011-2012 sur les pratiques de fertilisation des agriculteurs bretons conduit à des calculs de balance globale azotée (BGA) - calcul de la différence entre entrées et sorties d'azote - à l'échelle des bassins versants qu'il est particulièrement intéressant de mettre en regard des résultats de flux sortants. La méthode de calcul utilisée pose un certain nombre de questions générales :

- comment expliquer les différences importantes de plus de 20000 tonnes d'azote chaque année entre les apports d'azote minéral déclarés par les agriculteurs et les statistiques de ventes de l'Unifa (Union des industries de la fertilisation) ?
- la méthode de calcul de la BGA par bassin versant revient à considérer que les exploitations dont la BGA est négative produisent de l'anti-azote qui vient compenser les BGA positives des autres exploitations.

Ces problèmes méthodologiques conduisent à des résultats numériques qui ne peuvent pas être admis comme tels.

Malgré cela, dans un grand nombre de bassins, les évolutions observées et la comparaison avec le flux sortant semblent cohérentes. Par exemple pour l'Aber Benoit, la BGA serait passée de 88 kg N/ha de SAU en 2004 à 59 kg N/ha de SAU en 2011, pour un flux moyen sortant ces dernières années de 58 kg N/ha de bassin versant.

Mais pour d'autres bassins, l'évolution de la BGA semble incohérente avec l'évolution des flux. Par exemple pour l'Horn, la BGA serait passée de 103 kg N/ha SAU en 2004 à 19 kg N/ha SAU en 2011, alors que les flux ont baissé régulièrement, sans accélération de la baisse, pour atteindre 71 kg N/ha de bassin versant. De même pour d'autres bassins comme l'Aber Wrac'h, le Loc'h et Sal, l'Ic et le Leff qui montrent des évolutions incohérentes avec l'évolution des flux. Même en supposant qu'une part importante de la baisse de BGA soit compensée par du déstockage de l'azote, cette évolution est incohérente avec l'évolution des flux. Si une telle évolution de la BGA était incontestable, elle aurait dû se traduire au moins par une inflexion nette de l'évolution des flux, ce qui n'est pas le cas.

**POUR ALLER PLUS LOIN :** <http://www.cseb-bretagne.fr/>



# L'évolution de la qualité des eaux en nitrate en Bretagne

Pierre AUROUSSEAU

Professeur à Agrocampus-Ouest

Président du Conseil scientifique de l'Environnement de Bretagne

On pourrait penser intuitivement qu'il est simple de porter un diagnostic d'évolution de la qualité des eaux, mais il n'en est rien pour plusieurs raisons. D'abord parce que ces évolutions sont pour l'instant assez modérées. Ensuite parce que la climatologie est responsable d'une forte variabilité de la qualité des eaux. En prenant l'exemple des nitrates qui déclenche bien des passions en Bretagne, on va montrer comment on peut élaborer un diagnostic d'évolution de la qualité des eaux. Ensuite, les principaux résultats obtenus sur plus d'une centaine de bassins versants de Bretagne seront présentés.

## 1. L'ÉVOLUTION DE L'AZOTE DANS LES EAUX BRETONNES

La qualité des eaux en nitrate<sup>1</sup> a atteint dans les années 90 un niveau maximal de dégradation. Les années les plus mauvaises ont été les années les plus pluvieuses : 93-94, 94-95 et 2000-2001. Les flux ont atteint leur maximum en 2000-2001 avec 160 000 tonnes d'azote de flux sortant. Depuis 2001, on a traversé une période un peu anormale sur le plan climatique avec des années peu arrosées et des années moyennes mais avec absence d'années plus arrosées que la moyenne. L'hiver 2012-2013 a mis un terme à cette séquence anormale.

Parallèlement depuis 2001, on observe dans une majorité de bassins versants une amélioration de la qualité des eaux en nitrate. Dans la synthèse réalisée par le Conseil scientifique de l'Environnement en 2008, nous avons déjà décrit cette amélioration. La synthèse entreprise en 2012 démontre que cette amélioration s'est poursuivie.

L'évolution principale concerne la baisse des maxima de concentration. Pour l'Arguenon, par exemple, les maxima sont passés de 90 mg NO<sub>3</sub>/l en 1990 à 50 mg NO<sub>3</sub>/l en 2010, soit une baisse de 2 mg NO<sub>3</sub>/l/an (sur 20 ans). En conséquence, nous sommes revenus à la situation de 1985 (entre 1985 et 1990, l'Arguenon était passé de 50 à 90 mg NO<sub>3</sub>/l en 5 ans, soit une augmentation de +8 mg NO<sub>3</sub>/l/an). L'exemple de l'Arguenon confirme une observation qui avait déjà été faite en 2008, l'évolution de la moyenne des concentrations ne suit pas l'évolution des maxima. Dans des bassins dits "à profil normal" comme l'Arguenon (bassins où les concentrations augmentent avec les débits), la concentration moyenne diminue approximativement deux fois moins vite que les maxima.

Dans certains bassins comme celui du Blavet, on observe simultanément une baisse des maxima et une augmentation des minima. L'augmentation des minima contribue bien évidemment à une évolution plus modérée de la moyenne que des maxima.

Dans certains bassins à profil inversé et qui partent d'une situation très dégradée comme l'Horn et le Guillec, les maxima et la moyenne baissent d'environ 2 mg NO<sub>3</sub>/l/an et le flux sortant baisse aussi de 2 kg N/ha/an (*notons qu'en hydrologie les flux spécifiques sont exprimés par hectare de bassin versant et non par hectare de SAU<sup>2</sup>, mais la conversion est possible*). Pour l'Horn, les concentrations maximales sont passées de 100 mg NO<sub>3</sub>/l en 2000 à 80 mg NO<sub>3</sub>/l en 2010, la concentration moyenne de 85 à 65 mg NO<sub>3</sub>/l et le flux moyen de 90 à 70 kg N/ha. Cette évolution est régulière, il n'y a pas de signe d'accélération de cette évolution. Pour le Guillec, les évolutions sont très proches.

<sup>1</sup> Nitrate : NO<sub>3</sub><sup>-</sup> ; Azote : N  
<sup>2</sup> SAU : surface agricole utile

Le déclenchement de ces changements de pratiques réside essentiellement dans les conseils individualisés, les messages écrits, les démonstrations collectives et les réunions d'information. Les structures les plus citées sont les coopératives et les Chambres d'agriculture. Les structures de bassins versants sont également évoquées régulièrement comme structure organisatrice de réunions d'information. Les agriculteurs font également appel à leurs connaissances privées et à internet.

## 5. DOMAINE DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES : DES EFFORTS À POURSUIVRE DANS LA PROTECTION DES AGRICULTEURS

L'enquête sur les pratiques des agriculteurs en 2011 a également porté sur l'analyse de l'utilisation des produits phytosanitaires. Afin de limiter le temps d'enquête chez l'exploitant, seuls les herbicides sur céréales et maïs ont été retenus dans le questionnaire. Les principaux résultats présentés ci-dessous s'intéressent d'abord aux pratiques elles-mêmes, puis à la protection des agriculteurs. *(Il est à noter que les indices de fréquence de traitement (IFT) qui permettent d'analyser de manière quantitative les résultats seront calculés dès que le ministère en charge de l'Agriculture aura validé la nouvelle méthode de calcul.)*

Tous les agriculteurs enquêtés ont déclaré réaliser le rinçage de leur pulvérisateur sur les parcelles traitées, alors qu'ils étaient 87 % dans ce cas en 2004. 83 % des exploitations disposent d'ailleurs d'une cuve de rinçage, contre seulement 51 % en 2004.

**Cette amélioration des pratiques dans le domaine des phytosanitaires s'est aussi accompagnée d'un meilleur équipement des exploitations.**

Ainsi, plus de neuf exploitations sur dix détiennent en propriété un pulvérisateur et comportent un local phytosanitaire. Cependant, 13 % des agriculteurs déclarent un contact "tuyau-bouillie" pendant la phase de préparation de la bouillie, un risque pouvant occasionner une pollution de l'eau par les herbicides.

En moyenne sur la région, **18 % des agriculteurs pratiquent le désherbage alternatif**, mais ce résultat est très variable selon les bassins versants (de 7 % à 48 % !). Dans ce cas, il est essentiellement réalisé sur maïs, sous forme mécanique à l'aide d'une bineuse.

Les agriculteurs déclarent assez logiquement déclencher leurs traitements herbicides sur céréales et maïs, d'abord selon l'état de la parcelle, ensuite en raison des conseils du technicien et enfin selon les conditions météorologiques. Il est à noter que cet ordre de priorité est variable selon les départements, la météo étant par exemple citée en première raison en moyenne dans le département des Côtes d'Armor.

**Cependant, dans le domaine de la protection des agriculteurs lors de l'usage de produits phytosanitaires, beaucoup reste à faire !**

Trois agriculteurs sur quatre portent ainsi systématiquement des gants lors de la préparation de la bouillie en 2011 ; ils n'étaient qu'un sur deux dans ce cas en 2004.

Cependant, ce progrès ne doit pas cacher un résultat très médiocre : **moins d'un agriculteur sur dix porte l'équipement complet de protection avant le traitement au champ**. Par ailleurs, environ un agriculteur sur 3 ne connaît pas la signification relative à la dangerosité des produits phytosanitaires qu'il manipule, classés en "cancérogène, mutagène et reprotoxique".

Ces résultats ont été portés à la connaissance de la MSA lors de la réunion régionale du 18 octobre 2012. La MSA a précisé qu'elle allait porter ces éléments à la connaissance de ses conseillers de prévention.

## 6. TRAVAUX EN COURS ET PERSPECTIVES

Les résultats de cette enquête sont utilisés afin de répondre à de nombreuses questions d'actualité. Ces travaux sont menés par le service régional statistique de la DRAAF Bretagne.

Ainsi, des éléments ont été fournis pour le bilan du 4<sup>e</sup> Programme d'action directive nitrates (PADN) ainsi que pour les réflexions autour du 5<sup>e</sup> PADN.

À la différence des autres régions en France qui ne disposent que de résultats régionaux issus de l'enquête statistique nationale sur les pratiques des agriculteurs, la Bretagne dispose ainsi de résultats très détaillés par bassin versant, pour chaque département et au niveau régional, grâce à l'enquête 2011.

Les principaux résultats sont également introduits dans le rapport sur l'évaluation des mesures dans les bassins versants dits "en contentieux" ou dans les bassins algues vertes.

Par ailleurs, dans le cadre de la réflexion sur les zones d'excédent structurel (ZES), des simulations à partir des données d'enquête sont également en

cours d'élaboration.

Suite au changement de la norme européenne CORPEN relative à la vache laitière, de nouvelles simulations ont été effectuées afin d'en observer l'impact sur les résultats présentés dans cet article.

**Au niveau régional, l'écart sur le bilan azoté global est de 10 uN/ha**, toutes choses égales par ailleurs. Les bassins versants les plus laitiers sont les plus impactés, notamment Loisançe-Minette et Vilaine-Amont, situés en Ille-et-Vilaine. À l'échelle de la région, la proportion d'exploitations qui a un bilan au-dessus de 100 kg N/ha passe de 10 % à 12,5 % en introduisant la nouvelle norme.

**À la lumière de ces premiers résultats, il est clair que pour la Bretagne, première région laitière de France, ce changement de norme réglementaire sur la vache laitière va entraîner des modifications de pratiques, qui n'ont pas pu être mesurées au moment de l'enquête 2011.**

## 7. CONCLUSION

Les pratiques des agriculteurs, aussi bien dans le domaine de la fertilisation (azote et phosphore) que dans le domaine de l'utilisation des produits phytosanitaires, se sont améliorées depuis 2004 sur tout le territoire breton.

La résorption, issue des progrès en alimentation animale, des traitements du lisier ou des transferts d'effluents à plus grande distance, en est la principale raison. Les efforts des agriculteurs dans ce domaine ont été très importants en 7 ans et sont mesurables.

Les apports en engrais minéraux phosphorés ont, par ailleurs, nettement plus diminué que les apports en engrais azotés au niveau régional. Les situations sont cependant contrastées selon les bassins versants étudiés.

L'impact de la nouvelle norme relative à la vache laitière a été analysé : les zones très laitières de la région sont les plus concernées.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

#### Site internet de la DRAAF :

[www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr) / rubrique informations statistiques / rubrique environnement

Des fiches synthétiques par bassin versant sont disponibles et téléchargeables. Les rendements en blé, maïs grain et maïs fourrage, par bassin versant, y sont également présentés. Un recueil de l'intégralité de ces fiches est en cours d'élaboration.

Deux articles sur les résultats de l'enquête 2011 et leurs comparaisons avec 2004 paraîtront avant la fin du premier semestre 2013 et seront disponibles sur le site de la DRAAF Bretagne.

**Pour toute question et pour recevoir la lettre électronique :** [srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr)

### ENQUÊTE RÉALISÉE AVEC LE SOUTIEN ET LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE NOS PARTENAIRES :



Par contre, l'effectif de vaches laitières a diminué moins vite que celui des truies (respectivement -0,6 % par an et -1,8 % par an). Un point de vigilance doit par ailleurs être apporté sur la baisse de la SAU bretonne, qui est la troisième plus importante de France (-0,4 % par an).

Ces éléments sont importants à prendre en compte afin d'éclairer au mieux les résultats de l'enquête sur les pratiques des agriculteurs, qui ne peuvent être déconnectés du contexte socio-économique et environnemental.

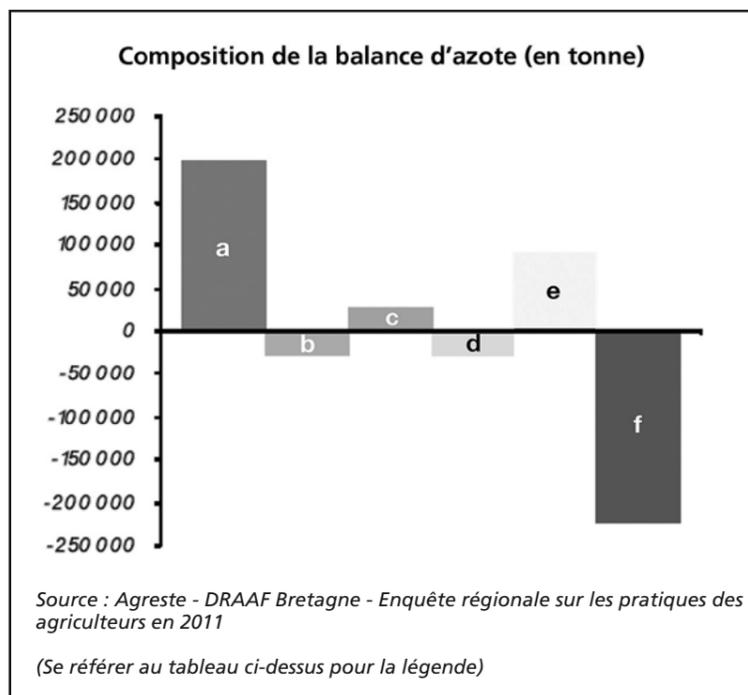
Afin d'analyser les résultats des pratiques des agriculteurs en 2011, la balance globale en azote et en phosphore a été décomposée au niveau régional. Les variables constitutives permettent ainsi d'étudier les principaux flux d'azote et de phosphore au sein du territoire breton (voir tableau ci-contre).

Calcul de la balance totale (en 2011)		
Unité en tonne	Azote	Phosphore
Quantité de production organique brute	198 506 <b>a</b>	121 681
Résorption par biphase, transfert ou traitement	-28 520 <b>b</b>	-32 501
Importations dans le cadre de plans d'épandage	27 776 <b>c</b>	33 140
Exportations dans le cadre de plans d'épandage	-26 518 <b>d</b>	-27 763
Quantité d'apports totaux d'origine minérale	92 421 <b>e</b>	12 703
Exportation de l'azote ou du phosphore par les végétaux *	-223 307 <b>f</b>	-92 274
<b>Balance globale</b>	<b>40 359</b>	<b>14 985</b>
<b>Balance globale sur la SAU (en kg/ha de SAU)</b>	<b>26</b>	<b>10</b>
Production organique brute d'azote pour :		
- les vaches laitières anciennes normes	57 585	//////
- les vaches laitières nouvelles normes	70 598	//////

\* Déduction faite de la fixation de l'air.

Source : Agreste - DRAAF Bretagne  
Enquête régionale sur les pratiques des agriculteurs en 2011

La résorption par alimentation biphase, transfert ou traitement contribue à diminuer de 14 % la quantité d'azote total issu de la production organique brute 2011, et même de 27 % pour la quantité de phosphore issue de la production organique brute. Les quantités importées et exportées dans le cadre des plans d'épandage se compensent globalement en azote au niveau régional et sont légèrement excédentaires pour le phosphore. Cette compensation de flux pour l'azote s'illustre bien dans le graphique ci-contre.



La comparaison des résultats 2004-2011 pour la Bretagne montre une baisse très sensible de la balance globale en azote de 12 kg/ha de SAU (-32 %), et de celle en phosphore de 15 kg/ha de SAU (-60 %).

Globalement, c'est la résorption qui est la principale cause de cette évolution 2004-2011. La généralisation de l'alimentation biphase des porcs, le traitement des lisiers dans les stations, l'échange d'effluents entre exploitations voisines ou l'export d'effluents bruts tels que les fientes à plus grande distance, ont contribué à doubler la quantité d'azote résorbé au niveau régional sur 2004-2011. Pour les autres variables constitutives de la balance globale azotée, les évolutions sont trop ténues, au niveau régional, pour être décelées au plan statistique.

L'enquête montre également que le tiers de l'azote net total produit au plan régional n'est pas maîtrisable, et qu'il est issu des herbivores qui pâturent dans les prairies. En outre, le stockage au champ est très fréquent, dans plus de la moitié des exploitations.

Par ailleurs, les exploitations engagées dans une mesure agro-environnementale (MAE) présentent une balance globale azotée moyenne de 14 kg/ha de SAU, contre 38 kg/ha de SAU pour les exploitations non MAE. Mais dans les deux cas, sur 2004-2011, d'une part l'utilisation d'engrais minéraux azotés reste stable, et d'autre part, la résorption augmente nettement.

Au final, en 7 ans, la balance globale azotée baisse de moitié dans les exploitations en MAE et d'un tiers pour les exploitations non engagées en MAE.

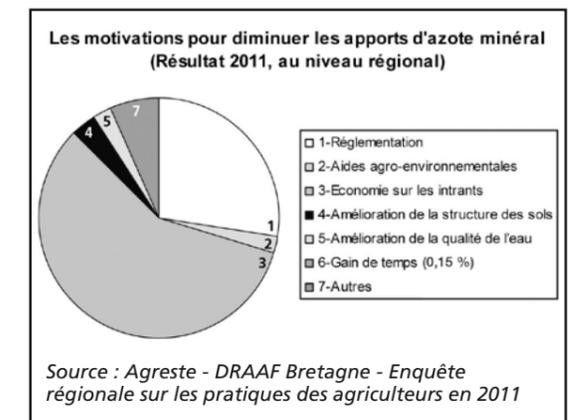
Cette même analyse peut être conduite pour les fermes en agriculture biologique. En 2011, la balance globale azotée des exploitations bio est largement négative, autour de -30 kg d'azote par ha de SAU, alors que les "non bio" sont plutôt autour de 28 kg d'azote par ha. Les agriculteurs bio n'ont en effet pas le droit d'utiliser des engrais minéraux non biologiques, plus chargés en azote que les engrais minéraux bio. La production d'azote organique brut à l'hectare a néanmoins augmenté chez les bio entre 2004 et 2011, si bien que la balance globale azotée est stable sur cette période.

Pour la fertilisation en phosphore, les résultats sont assez voisins de ceux présentés ci-dessus pour la fertilisation en azote.

Au niveau régional, la baisse de la balance globale en phosphore passe de 25 à 10 kg de phosphore par ha de SAU. Cette diminution, de 15 kg/ha de SAU (-60 %) en 7 ans, a été rendue possible notamment grâce à l'augmentation de la résorption par l'alimentation phytase des volailles et le traitement avec séparation de phase dans les stations de traitement. Les agriculteurs ont également réduit de moitié leurs apports de phosphore d'origine minérale.

L'enquête bassins versants portait également sur le pilotage de la fertilisation. Il en ressort que seulement 1 agriculteur sur 3 réalise lui-même son plan prévisionnel de fumure (PPF) en 2011. Les autres intervenants sont les centres de gestion (21 %), la coopérative (21 %) et le contrôle laitier (17 %).

Depuis 2004, la moitié des agriculteurs déclarent avoir diminué leurs apports en engrais minéraux, essentiellement pour des raisons économiques (voir graphe ci-dessous). Les raisons réglementaires ressortent plus dans les bassins versants en contentieux et/ou algues vertes.



Un hectare sur quatre de terres arables n'est pas labouré en Bretagne, situation relativement stable depuis 2004. L'introduction des techniques culturales simplifiées (TCS) intéresse un quart des exploitants, qui souhaitent gagner du temps avec un passage de tracteur en moins, ou bien encore améliorer la structure des sols de leurs parcelles...

généraux des quatre départements bretons a été lancée. Le service régional de l'information statistique et économique de la DRAAF Bretagne, comme en 2003-2004, en assure le pilotage et la réalisation.

L'enquête, qui a obtenu un avis favorable du Cnis le 18 novembre 2010, devait répondre à trois grands objectifs :

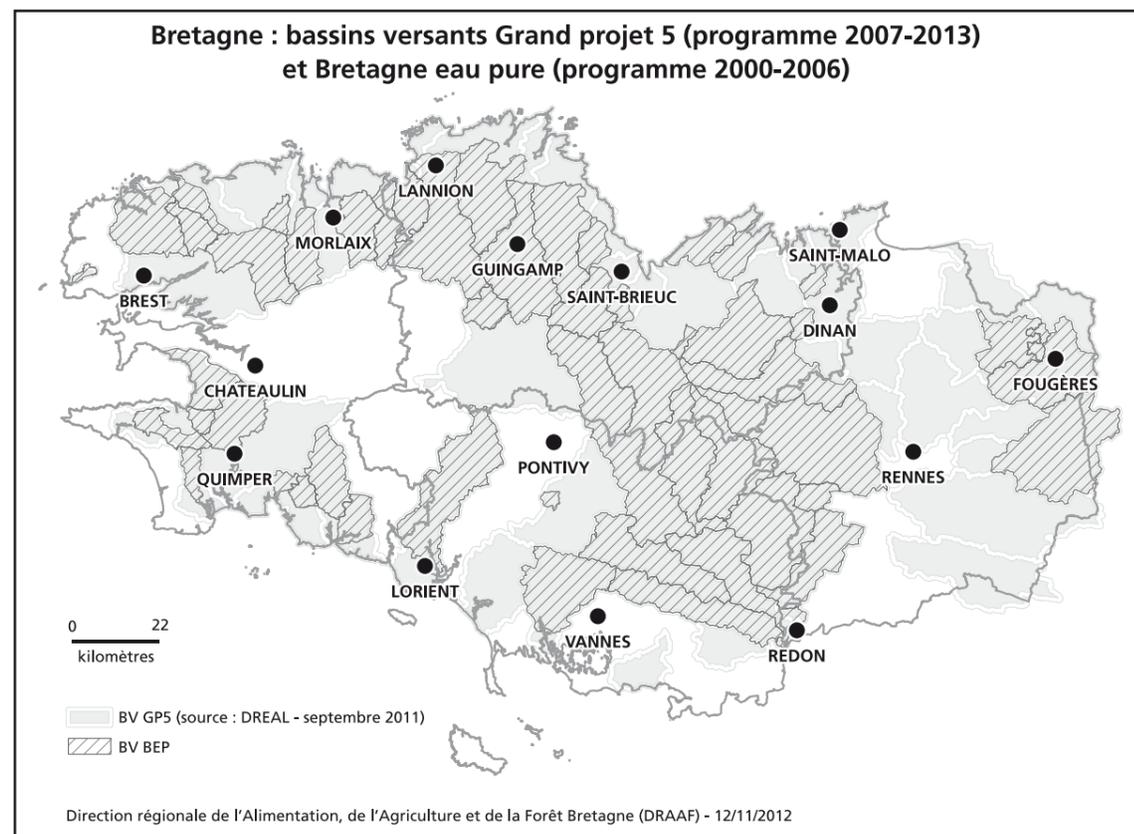
- faire l'état des lieux 2011 des pratiques des exploitations agricoles (fertilisation et utilisation des herbicides) susceptibles d'affecter la qualité de l'eau dans chacun des bassins versants engagés contractuellement dans le GP5, complété par des résultats régionaux et départementaux
- comparer les pratiques agricoles dans chacun des anciens bassins BEP par rapport aux résultats de l'enquête 2003-2004, sous réserve de différences significatives sur le plan statistique
- compléter le dispositif de suivi-évaluation des programmes d'actions de la "directive nitrates" par des indicateurs de pratiques à l'échelle de l'exploitation.

En 2003, l'enquête couvrait 45 % de la surface agricole utile (SAU) de la Bretagne et 45 % des exploitations professionnelles agricoles. Elle portait en effet sur 45 bassins versants inscrits au programme Bretagne eau pure, 7 bassins versants "algues vertes", 1 bassin conchylicole, et 4 zones départementales hors contrats.

**En 2011, l'enquête couvre 69 % de la SAU et 79 % des exploitations professionnelles agricoles. Elle porte en effet sur 59 bassins GP5 et une zone globale hors contrat.**

L'enquête 2011 s'est ainsi déroulée sur le terrain, du mois de novembre 2011 au mois de février 2012.

5007 enquêtes ont été réalisées par les 60 enquêteurs professionnels de la DRAAF Bretagne, en face-à-face auprès des agriculteurs. Un entretien durait en moyenne 1h45.



### 3. MÉTHODOLOGIE RELATIVE À L'ENQUÊTE STATISTIQUE 2011

Comme il a été précisé plus haut, les partenaires GP5 souhaitaient renouveler l'enquête de 2003-2004, de label statistique, selon la même méthodologie et dans tous les bassins versants GP5 de Bretagne.

Ainsi, afin d'obtenir une précision a priori de 5 % sur la production azotée organique brute par hectare épanachable, le tirage de l'échantillon a été effectué dans l'univers des exploitations professionnelles issues du recensement agricole de 2010, de manière aléatoire et équilibrée, en les répartissant par classe de pression. L'allocation optimale (de Neyman) a été utilisée pour ce plan de sondage.

Par conséquent, un double échantillonnage a été réalisé : le premier, dans les bassins GP5 2011 afin de donner la "photographie" 2011 des pratiques ; le deuxième dans les anciens bassins BEP 2004, afin de permettre la comparaison 2004-2011, quand l'évolution des résultats sur cette période est statistiquement significative. Un échantillon complémentaire hors BEP et hors GP5 a également été tiré afin de déterminer les résultats aux niveaux régional et départemental.

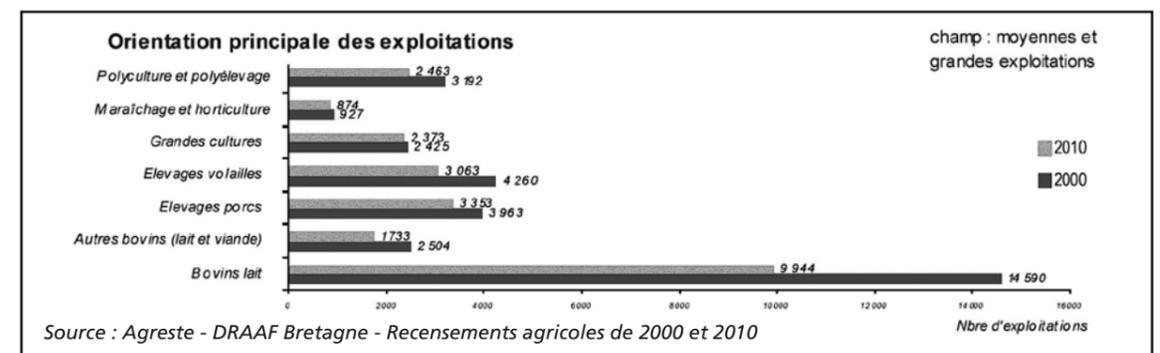
Les résultats de l'enquête, après avoir été contrôlés et validés, ont ensuite été versés dans le programme statistique élaboré par la DRAAF Bretagne, avec l'expertise méthodologique de Luc DELABY, de l'Inra (site de St-Gilles). Il faut préciser également que les données enquêtées sont ramenées au siège de l'exploitation, et non réparties sur la surface de l'exploitation (dans ou hors du bassin versant) : il ne s'agit en effet pas d'une enquête à la parcelle mais bien d'une enquête à l'exploitation. Globalement, les flux d'azote ont ainsi été calculés à l'échelle des bassins versants (ou de la région et des départements).

Enfin, la comparaison des résultats 2004-2011 aux niveaux des bassins versants, des départements ou de la région n'est pas toujours statistiquement significative, c'est-à-dire que le résultat 2011 peut être très proche de celui de 2004. En effet, chaque résultat est assorti d'un intervalle de confiance propre. Si l'intervalle de confiance 2011 de la variable {balance globale azotée} se chevauche avec celui de 2004, alors on conclut que l'écart 2004-2011 n'est pas statistiquement significatif et que l'évolution 2004-2011 pour la variable {balance globale azotée} est globalement stable.

### 4. DOMAINE DE LA FERTILISATION : LES PRATIQUES DES AGRICULTEURS S'AMÉLIORENT EN BRETAGNE

En premier lieu, il convient de rappeler que la Bretagne est une grande région d'élevage, la première au plan national en production laitière, de veaux de boucherie, de viande porcine, de volailles de chair et d'œufs de consommation. Dans chaque commune bretonne, 98 personnes en moyenne travaillent dans l'agriculture et l'agroalimentaire.

Mais entre 2000 et 2010, un quart des exploitations professionnelles agricoles ont disparu. Cette baisse se traduit différemment selon les spécialisations des exploitations. La production laitière a perdu 32 % de ses unités en dix ans, alors que la production porcine seulement 16 % (voir graphe ci-dessous).



# Les pratiques des agriculteurs en Bretagne : résultats des enquêtes régionales statistiques de 2004 et 2011



Marie DUBOIS

Chef du service régional de l'information statistique et économique  
DRAAF Bretagne

## 1. LE CONTEXTE DE L'ENQUÊTE STATISTIQUE 2011 SUR LES PRATIQUES DES AGRICULTEURS DANS LES BASSINS VERSANTS

La protection et la reconquête de la qualité de l'eau sont des priorités majeures pour la Bretagne. Depuis plusieurs années, des programmes spécifiques d'incitation et d'accompagnement ont été menés dans les domaines de la gestion des ressources, de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement et de la maîtrise des pollutions d'origine agricole ou non agricole.

De 2000 à 2006, un programme régional de reconquête de la qualité de l'eau a été mis en place avec des actions spécifiques dans les bassins versants<sup>1</sup> : **Bretagne eau pure (BEP)**. Dans le cadre de ce programme, le service régional de la statistique agricole de la DRAF Bretagne avait mené en 2003-2004 une enquête sur les pratiques agricoles dans les bassins versants BEP, labellisée par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Ensuite, dans le cadre de la programmation 2007-2013 des dispositifs européens, **un volet dédié à la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques a été intégré** dans le Contrat de projet État-Région Bretagne (**Grand projet 5**).

Au-delà de l'objectif d'atteinte du bon état des milieux aquatiques au sens de la directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000, le GP5 a élargi les enjeux environnementaux et les thématiques d'actions sur les bassins versants à d'autres paramètres que les nitrates et les pesticides (phosphore, hydromorphologie des cours d'eau, qualité microbiologique des eaux côtières...). La définition des priorités d'actions régionales repose majoritairement sur l'état des lieux

des masses d'eau bretonnes, première étape de mise en œuvre de la DCE :

- **lutte contre l'eutrophisation des eaux**, due à des rejets excessifs en azote et en phosphore dans les différents milieux naturels, ainsi que la lutte contre la prolifération d'algues vertes
- **protection des milieux aquatiques** qui suppose notamment une amélioration de la morphologie de certains cours d'eau
- **protection de la santé**, qui passe par l'obtention d'un haut niveau de qualité des ressources en eau potable, la lutte contre les pollutions microbiologiques en zones littorales et contre les algues toxiques dans les plans d'eau
- **lutte contre une contamination des eaux de rivières par les pesticides** globalement préoccupante, avec une tendance à l'amélioration contrastée selon les molécules observées

La mise en œuvre de ces priorités se fait à deux échelles : d'une part dans le cadre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), institués par la loi sur l'eau de 1992, et d'autre part à une échelle plus fine au niveau des bassins versants.

## 2. LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENQUÊTE STATISTIQUE 2011

Dans le cadre de l'évaluation du Contrat de projet État-Région en 2013, une nouvelle enquête financée par l'État, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne et les conseils

<sup>1</sup> On appelle bassin versant un ensemble géographique qui recueille les eaux de ruissellement vers un point de sortie unique appelé exutoire.

## Quel avenir pour les agricultures en Bretagne ?

Le quatorzième colloque régional de l'association Eau & Rivières de Bretagne porte sur une question essentielle pour notre région, l'avenir de ses agricultures en relation avec l'eau et les milieux aquatiques.

C'est un sujet majeur, tant le poids social, économique et environnemental est déterminant dans ce territoire soumis à des crises récurrentes.

Majeur également car les pressions qu'exerce l'agriculture sur les ressources naturelles, comme sur d'autres secteurs de l'activité économique (tourisme, conchyliculture, transport, etc.) sont lourdes.

Majeur enfin parce que personne ne peut se satisfaire de clivages parfois rugueux qui fracturent la société bretonne autour de la relation entre l'agriculture régionale et l'environnement, entre des exploitants de plus en plus minoritaires et le reste de la population.

Pour Eau & Rivières de Bretagne, cette journée doit être l'occasion :

- de faire un point objectif sur la situation de l'eau et sur l'évolution des pratiques agricoles dans les bassins versants
- d'analyser les progrès engagés et souhaités, tant dans les pratiques individuelles qu'en ce qui concerne les systèmes de production
- d'examiner les évolutions prévisibles de la Politique agricole commune, dont chacun sait qu'elles seront déterminantes pour les orientations des exploitations
- d'engager un débat franc et ouvert avec les représentants des différents modèles de production, sur leur complémentarité ou leur concurrence et les garanties qu'ils offrent quant à la protection de l'environnement.

C'est donc dans un esprit de dialogue véritable, d'évaluation sereine des progrès accomplis comme de ceux attendus, de démarche de co-construction de l'avenir environnemental, économique et social de nos territoires, et au-delà des querelles stériles, que je vous convie à enrichir les débats et la table ronde de vos critiques, interrogations et propositions.

Cette journée devrait nous permettre d'envisager de manière concrète le futur des agricultures et de tracer le chemin pour l'atteindre. C'est le vœu que je forme en vous remerciant de votre participation et de votre aide dans cette démarche d'action citoyenne si utile pour notre région.

**Jo HERVÉ,**  
**président d'Eau & Rivières de Bretagne**

XIV<sup>ème</sup> colloque régional  
**Quelles agricultures  
pour l'eau en Bretagne ?**

*Rostrenen - 5 avril 2013*

## Sommaire

---

**Quel avenir pour les agricultures en Bretagne ?.....3**  
Jo HERVÉ, président d'Eau & Rivières de Bretagne

**Les pratiques des agriculteurs en Bretagne :  
résultats des enquêtes régionales statistiques de 2004 et 2011 .....5**  
Marie DUBOIS, chef du service régional de l'information statistique et économique  
DRAAF Bretagne

**L'évolution de la qualité des eaux en nitrate en Bretagne..... 13**  
Pierre AUROUSSEAU, professeur à Agrocampus-Ouest et président du Conseil scientifique  
de l'Environnement de Bretagne

**Les conditions sociales du changement de pratiques :  
l'exemple des bassins versants à algues vertes ..... 17**  
Alix LEVAIN, ethnologue chargée de recherche au Muséum national d'Histoire naturelle  
Inra UR 1326 Sciences en Société  
UMR 7206 CNRS-MNHN-Paris 7 Éco-anthropologie et ethnobiologie

**Changer ses pratiques, c'est possible dès maintenant...  
sous certaines conditions .....25**  
Thierry THOMAS, agriculteur à Plouisy (22)

**L'enjeu environnemental de la réforme  
de la Politique agricole commune.....31**  
Samuel FÉRET, coordinateur du Groupe PAC 2013

---